



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6906<sup>e</sup>** séance

Mercredi 23 janvier 2013, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Masood Khan/M. Tarar . . . . . (Pakistan)
<i>Membres :</i>	
	Argentine . . . . . M. Oyarzábal
	Australie . . . . . M. Quinlan
	Azerbaïdjan . . . . . M. Sharifov
	Chine . . . . . M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique . . . . . M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . . M. Churkin
	France . . . . . M. Araud
	Guatemala . . . . . M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . . M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . . M. Loulichki
	République de Corée . . . . . M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . . M. Nduhungirehe
	Togo . . . . . M. Menan

## Ordre du Jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-21447 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Botswana, du Brésil, du Canada, de Cuba, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Islande, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, de la Namibie, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, de Sri Lanka, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire ainsi qu'à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite M<sup>gr</sup> Francis Assisi Chullikatt, Nonce apostolique, Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire ainsi qu'à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Serry.

**M. Serry** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité au début de leur mandat. Je voudrais en outre saluer la présence du Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine, M. Riad Malki, et du Représentant permanent d'Israël, M. Ron Prosor.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que se déroulent au Moyen-Orient des événements qui pourraient influencer sur le processus de paix lui-même. Israël a organisé des élections hier, et la Jordanie en organise aujourd'hui. Le Gouvernement actuel des États-Unis a quant à lui entamé un second mandat cette semaine.

Le processus de formation d'un gouvernement en Israël pourrait durer des semaines et nous attendons avec impatience de travailler avec le prochain gouvernement israélien dans notre quête commune de la paix. Ce n'est pas le moment de se croiser les bras. Il s'agit plutôt d'une période critique qui commence, durant laquelle une action concertée sera cruciale pour sauvegarder la solution des deux États. Le Secrétaire général a souligné à maintes reprises que 2013 serait une année décisive pour la solution des deux États et que les parties devaient faire preuve de volonté politique et coopérer avec une énergie renouvelée aux fins de la réaliser.

Je me suis rendu dernièrement en Égypte et en Jordanie – deux parties arabes clefs ayant signé des traités de paix avec Israël – et mes interlocuteurs ont réaffirmé qu'ils étaient directement intéressés à aider les parties à réaliser, enfin, la solution des deux États; ils se sont dits aussi préoccupés par les terribles retombées sur la région dans le cas où aucune avancée ne serait enregistrée. Les partenaires régionaux et internationaux sont de plus en plus inquiets de voir s'effacer la seule voie de régler le conflit arabo-israélien conformément aux résolutions et au droit international. Ils se sont interrogés aussi sur l'efficacité des efforts internationaux et sur la possibilité qu'ils aboutissent à des résultats décisifs.

Les envoyés du Quatuor se sont rencontrés à nouveau le 10 janvier à Amman, en Jordanie. Ils ont tous reconnu qu'il fallait agir d'urgence, mais je dois dire que je suis réellement préoccupé qu'il n'existe pas encore de voie réaliste et claire à suivre. L'Organisation des Nations Unies restera partie intégrante de l'action

menée pour combler ce dangereux vide politique, et nous sommes prêts à considérer toute initiative qui nous permettrait d'atteindre notre objectif commun, notamment dans le cadre du Quatuor. Nous avons aussi pris note de la décision du Conseil de l'Union européenne, du 10 décembre, qui réaffirme la vision de l'UE s'agissant de la voie à suivre. En particulier, nous attendons avec intérêt un engagement renouvelé des États-Unis.

Aucune initiative internationale ne suffira, seule, à faire évoluer la situation si les parties elles-mêmes ne font pas montre de la volonté politique requise. Si elles veulent se donner l'occasion et donner l'occasion à d'autres de remettre le processus sur les rails durant la période à venir, alors ce n'est pas le moment de prendre des mesures qui sapent encore davantage la confiance mutuelle. Comme rapporté précédemment, après que l'Assemblée générale eut accordé à la Palestine le statut d'État observateur non-membre à l'Organisation des Nations Unies, nous avons été témoins de faits nouveaux, telle une multiplication des annonces par Israël concernant la construction de colonies, y compris dans la zone critique E-1, et le blocage et la réaffectation par Israël des recettes fiscales qu'il collecte au nom de l'Autorité palestinienne, décisions très généralement déplorées, notamment par l'Organisation des Nations Unies. Le Président Abbas a averti que construire en zone E-1 était une ligne rouge à ne pas franchir et que si les plans annoncés étaient poursuivis, il porterait l'affaire devant des instances internationales, y compris la Cour pénale internationale. J'exhorte les deux parties à s'abstenir de toute mesure propre à compliquer encore davantage les efforts visant à la reprise de négociations constructives dans la période critique qui vient, et je demande à Israël de reprendre sans délai, en temps voulu et de façon prévisible et transparente, le transfert des recettes fiscales et douanières.

La retenue des recettes fiscales et douanières a déjà sérieusement affaibli la capacité du Gouvernement palestinien de remplir ses obligations, la plus importante étant le versement des salaires des fonctionnaires, qui ne reçoivent qu'une partie de leur salaire depuis novembre et qui se sont mis en grève pour protester à la mi-décembre. Le Gouvernement a aussi mis fin à l'exemption dont bénéficiaient les réfugiés en matière de paiement d'électricité, ce qui a provoqué des manifestations et des affrontements avec les forces de sécurité palestiniennes le 1<sup>er</sup> janvier à Naplouse.

En 2012, le déficit qu'accuse le budget de fonctionnement de l'Autorité palestinienne a dépassé un milliard de dollars. Les contributions internationales destinées à financer le budget de fonctionnement ont atteint 600 millions de dollars l'année dernière, mais un nouveau décaissement de l'aide en temps utile est essentiel pour appuyer la mise en place des institutions et prévenir l'arrêt des opérations de base. Je me réjouis d'apprendre que l'Arabie saoudite a annoncé qu'elle allait contribuer au financement du budget palestinien et que certains États du Golfe aient déclaré leur appui hier au Sommet de Ryad, mais les membres de la Ligue des États arabes n'ont pas encore versé leur aide financière comme ils l'avaient annoncé dans leur communiqué du 9 décembre, et je les exhorte à le faire d'urgence et à répondre aux appels du Premier Ministre Fayyad. Parallèlement, il ne faut se faire aucune illusion – la viabilité de l'Autorité palestinienne sera de plus en plus compromise si son existence est bâtie sur des sables mouvants. Pour tout dire, il n'y a pas d'avenir pour l'Autorité palestinienne sans solution des deux États.

Tout cela se passe au milieu de faits et tendances inquiétants sur le terrain, notamment la poursuite de la construction de colonies de peuplement et une violence accrue. À Jérusalem-Est, le 19 décembre, la décision d'approuver la construction de 2 600 logements dans la colonie de Givat Hamatos a été annoncée et la construction de 1 242 logements dans la colonie de Gilo a été approuvée le 25 décembre. Le 19 décembre, les autorités israéliennes ont approuvé un programme de construction de 523 logements dans la colonie de Gush Etzion, au sud-ouest de Bethlehem. Le 16 janvier, de nouveaux appels d'offres ont été publiés pour des constructions à Efrat et Kiriat Arba, près d'Hébron. Au cours de la période à l'examen, un regain d'activité a aussi été observé dans les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est, notamment à Beit Safafa, en liaison avec la construction d'une académie militaire au Mont des Oliviers. Les forces de sécurité israéliennes ont détruit 105 bâtiments en Cisjordanie occupée au cours de la période à l'examen, ce qui a entraîné le déplacement de 170 Palestiniens. La construction de colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, est contraire au droit international et ne peut préjuger de l'issue des négociations sur le statut final. Les affrontements entre les colons et les Palestiniens en Cisjordanie ont fait 14 victimes parmi les Palestiniens, y compris une fillette tuée par balles ce matin près d'Hébron.

La période à l'examen s'est caractérisée par un accroissement des opérations israéliennes – 379 au total – et des arrestations en Cisjordanie, les unes et les autres en hausse de 90 % comparativement à la dernière période à l'examen, ainsi que par une recrudescence des affrontements et des manifestations sur le sort des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Il y a eu aussi des signes de tension continus dans le domaine de la coordination en matière de sécurité, notamment l'arrestation par les Forces de défense israéliennes d'un officier de sécurité palestinien à un poste de contrôle situé près de Naplouse. Au cours de ces opérations, deux Palestiniens, dont un adolescent, ont été tués, 158 blessés et 379 arrêtés. Quatre soldats israéliens ont été aussi blessés. Un recours accru aux tirs à balles réelles par les forces de sécurité israéliennes a été signalé en Cisjordanie et suscite la préoccupation.

Le 1<sup>er</sup> et le 3 janvier, des opérations israéliennes clandestines, dans un cas pour arrêter un membre du Jihad islamique, ont abouti à des affrontements au cours desquels des civils ont été blessés par balles réelles. Le 25 décembre, les forces de sécurité israéliennes ont arrêté 10 membres du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) à Ramallah et dans d'autres localités de Cisjordanie. Deux d'entre eux ont prétendument avoué qu'ils avaient planifié de kidnapper des Israéliens pour obtenir la libération du dirigeant du FPLP, Ahmad Saadat.

Entre autres attaques palestiniennes contre les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie, il y a eu des jets de pierres et de cocktails Molotov, dans un cas contre un poste des Forces de défense israéliennes à la tombe de Rachel, à Bethléem, le 27 décembre. Une tentative similaire a été déjouée par les forces de sécurité palestiniennes le 1<sup>er</sup> janvier. Le 5 janvier, les forces de sécurité palestiniennes ont arrêté des membres d'un groupe palestinien, à Hébron, qui avaient annoncé une troisième Intifada et menacé d'enlever des soldats des FDI. Les forces de sécurité palestiniennes sont aussi intervenues dans plusieurs camps de réfugiés pour empêcher des membres des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa de reprendre les armes et de s'engager dans la résistance armée. Des manifestations à Ramallah contre les mauvais traitements que réserverait Israël aux prisonniers palestiniens ont conduit à des affrontements avec les forces de sécurité palestiniennes le 20 janvier. Nous continuons d'être préoccupés par le sort des prisonniers palestiniens en détention administrative dans les prisons israéliennes, particulièrement par celui des prisonniers en grève de la faim prolongée.

L'ensemble de ces événements dressent un sombre tableau et, en l'absence de nouvelles perspectives sur le volet politique, je crains que ces tendances négatives ne feroient que s'aggraver.

Les Palestiniens continuent de manifester contre la barrière qui a dévié de la Ligne verte en violation de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. Le 11 janvier, plus de 100 Palestiniens et militants internationaux ont avancé vers la zone E-1 en Cisjordanie et monté un campement nommé Bab al-Shams – ou « Portail du Soleil » – formé de plus de 20 grandes tentes, pour contrer les plans israéliens visant à construire d'autres colonies de peuplement. Les manifestants ont été délogés aux premières heures du 13 janvier. Le 18 janvier, le Secrétariat a reçu une lettre de l'Ambassadeur Prossor dans laquelle il qualifiait l'incident de « provocation montée contre Israël ». Le Secrétaire général s'est dit profondément déçu par l'annonce de plans de construction de colonies israéliennes dans la zone appelée E-1 et demandé à nouveau que ces plans soient annulés. Le Secrétaire général souligne également qu'il importe que les manifestations restent pacifiques et que le droit de manifester pacifiquement soit pleinement respecté. Un autre campement appelé Bab Al-Karamah – le portail de la dignité – a été créé le 18 janvier dans le village palestinien de Beit Ikhsa, entre Jérusalem et Ramallah, pour empêcher la construction de la barrière sur les terres du village. Le campement a ensuite été démantelé par les forces de sécurité israéliennes le 21 janvier.

Dans la bande de Gaza, le calme négocié par l'Égypte en novembre a été généralement respecté, mais il reste fragile. Il est important de signaler qu'aucune roquette ni aucun obus de mortier n'a atterri en Israël au cours de la période considérée, et une seule roquette a atterri en Israël depuis la fin du mois de novembre. Les forces israéliennes ont mené trois incursions dans la bande de Gaza au cours de cette période et ont tiré six obus de char. Un civil palestinien a été tué et 10 civils palestiniens ont été blessés par des tirs israéliens, la plupart du temps alors qu'ils tentaient de s'approcher de la barrière frontalière. Je me suis rendu au Caire la semaine dernière pour continuer notre étroite collaboration avec les autorités égyptiennes en vue d'encourager de nouveaux progrès sur tous les aspects de l'accord de cessez-le-feu.

Dans le cadre des engagements qu'il a pris dans le cadre de cet accord, Israël a commencé à autoriser l'importation de gravier à usage commercial par le

point de passage de Kerem Shalom. Ce dernier mois, 551 camions, transportant plus de 38 000 tonnes de gravier, sont entrés à Gaza. Israël a également permis aux agriculteurs palestiniens un accès jusqu'à 100 mètres de la clôture avec Israël, et les pêcheurs palestiniens ont été en mesure d'accéder à un maximum de six miles nautiques de la côte. C'est un progrès important. Cependant, une nouvelle extension des limites de pêche à au moins neuf miles nautiques est nécessaire pour que les prises des pêcheurs augmentent de manière significative. Nous continuons aussi d'appeler à l'entrée sans restriction de tous les matériaux de construction. L'évaluation des dommages infligés aux propriétés résidentielles et aux infrastructures civiles résultant de l'escalade en novembre 2012 soulignent le besoin urgent de lever les restrictions en vigueur. Les nouvelles mesures visant à lever le bouclage devraient inclure les transferts de marchandises entre Gaza et la Cisjordanie, les exportations vers Israël et au-delà et, au besoin, l'augmentation des capacités à Kerem Shalom, ainsi que la réouverture du point de passage de Sufa. Pour faire avancer ce programme important et tenir compte des intérêts légitimes de sécurité d'Israël, il est essentiel que les efforts se poursuivent en parallèle afin de faire respecter le calme et d'empêcher la contrebande d'armes vers Gaza.

Fait nouveau, depuis le 29 décembre, l'Égypte a autorisé l'entrée d'une trentaine de camions par jour transportant des matériaux de construction par le passage de Rafah pour une série de projets financés par le Qatar.

L'application intégrale de la résolution 1860 (2009) permettra de mettre fin à la fracture palestinienne. Dans cette optique, le Président Abbas a rencontré le chef du Hamas, Khaled Meshaal, le 10 janvier au Caire pour discuter de la mise en œuvre des accords précédents de réconciliation. Le 17 janvier, les membres du Fatah et du Hamas ont tenu au Caire le premier de ce qui est destiné à devenir une série de réunions régulières. L'organe temporaire de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui inclut toutes les factions de l'OLP ainsi que les chefs des groupes extérieurs à l'OLP doit se réunir au début de février. En outre, les deux parties ont fait des gestes positifs : le Fatah a été autorisé à tenir une manifestation anniversaire à Gaza au début de ce mois, à la suite des rassemblements anniversaires du Hamas en Cisjordanie au cours de la période précédente. La réconciliation et la négociation restent essentielles pour réaliser la solution des deux États. Le processus de paix et la réconciliation n'opposent pas un choix par

rapport à un autre; il faut donc les rendre compatibles en les faisant progresser tous les deux dans un souci de renforcement mutuel. Mais pour que de réels progrès se réalisent, le moment est venu pour le Hamas de clarifier sa position sur les principaux enjeux.

S'agissant de la Syrie, je vais être bref, car le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, tiendra une séance d'information à l'intention du Conseil à la fin du mois.

Le conflit, qui en est à son vingt-deuxième mois, se poursuit sans relâche. Près de 60 000 personnes ont été tuées entre le 15 mars 2011 et le 30 novembre 2012. Des milliers de personnes sont toujours en détention. Beaucoup ont subi des tortures et des mauvais traitements, y compris des violences sexuelles. Des bombardements aveugles, des affrontements armés et une situation générale d'insécurité ont poussé plus de 670 000 Syriens à quitter le pays. Plus de 18 000 réfugiés palestiniens en provenance de Syrie sont aujourd'hui hébergés au Liban, où ils reçoivent l'aide de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – ils n'étaient que 10 000 en début de décembre – et il y en a 3 200 autres en Jordanie. Plus de 67 000 réfugiés irakiens de Syrie ont dû retourner en Iraq. Depuis la mi-décembre, le camp de Yarmouk, un camp de réfugiés palestiniens à Damas, a été le théâtre de combats entre les rebelles syriens et des hommes armés fidèles au Gouvernement, ce qui a provoqué des déplacements massifs de la population du camp.

Le 21 janvier, le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint ont exprimé leur vive déception et leur grande angoisse face à l'ampleur choquante des tueries et des destructions perpétrées par le Gouvernement et l'opposition, soutenus par des puissances extérieures qui fournissent des armes aux deux parties. Ils ont également exprimé leur consternation face à l'absence d'une position internationale unifiée qui pourrait mener à une transition, comme cela a été convenu à Genève en juin, et mettre fin aux souffrances et au désespoir du peuple syrien.

L'ONU fait tout son possible pour aider toutes les personnes dans le besoin à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie. Le Secrétaire général présidera une conférence de donateurs de haut niveau au Koweït le 30 janvier pour soutenir nos programmes d'aide humanitaire. Nous espérons que les États Membres contribueront généreusement à combler le déficit de financement.

La situation dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) reste volatile. Les affrontements armés entre l'armée syrienne et l'opposition armée ont lieu sporadiquement à l'intérieur de la zone de séparation, ce qui pose des risques pour la trêve entre Israël et la Syrie, ainsi que pour la sûreté et la sécurité des civils et du personnel de la FNUOD. Cette situation compromet manifestement la stabilité régionale et le cessez-le-feu entre les deux pays. Nous avons appelé à plusieurs reprises les deux parties à respecter l'Accord de désengagement.

La situation au Liban a été relativement calme depuis l'exposé du mois dernier, en dépit de tensions persistantes liées à la poursuite du conflit en Syrie. À Tripoli, les Forces armées libanaises ont continué à maintenir le calme entre les communautés sunnite et alaouite de Bab Al-Tabbaneh et Jabal Mohsen. Il y a eu, cependant, une attaque contre le convoi du Ministre de la jeunesse, le 18 janvier, au cours de laquelle 11 personnes ont été blessées. Le 25 décembre, un jeune Libanais de 11 ans a été tué par des tirs en provenance de Syrie, mais en général, le mauvais temps et la neige abondante dans la région frontalière ont contribué à une diminution de la violence et des activités de contrebande. Les neuf pèlerins libanais restés sous la garde des forces de l'opposition syrienne depuis mai 2012 n'ont toujours pas été libérés. Les corps des 10 combattants tués dans l'incident de Tel Kalakh le 30 novembre ont été rapatriés au Liban pour y être enterrés, et au moins un combattant libanais serait encore détenu par les forces gouvernementales syriennes.

En raison de l'impasse politique persistante entre les deux blocs principaux, la session du dialogue national prévu pour le 7 janvier a été reportée sine die par le Président Sleiman, qui continue à tenir des consultations avec toutes les parties. Les membres d'un sous-comité parlementaire ont commencé une série de réunions le 8 janvier pour discuter des différents projets proposés pour une nouvelle loi électorale. Il est heureux de constater que les parties travaillent ensemble ainsi de façon constructive. Nous espérons qu'il y a aura un large consensus sur une nouvelle loi. Il est important que les élections aient lieu à temps, conformément à la Constitution et pour la stabilité du pays.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est restée généralement calme et stable. Les violations israéliennes

de l'espace aérien libanais se sont poursuivies avec fréquence.

En conclusion, compte tenu des calendriers politiques internes, nous avons des semaines pour préparer une nouvelle initiative. Les dirigeants israéliens et palestiniens ont déclaré, comme nous, qu'ils sont convaincus que la solution des deux États est la seule voie vers une paix durable. Mais ils devraient se rendre compte que, en l'absence d'un engagement sérieux, le processus de paix restera sous assistance respiratoire et la stabilité sur le terrain sera encore plus compromise. Les conséquences de l'inaction pourraient être désastreuses pour tout le monde. Les parties doivent donc non seulement rester ouvertes à de nouvelles initiatives pour surmonter l'impasse actuelle, mais elles doivent également démontrer leur sérieux. Si Israël est vraiment attaché à la solution des deux États, il doit reconnaître l'impact négatif de la construction continue de colonies de peuplement. Les Palestiniens pourraient apporter la preuve de leur sérieux en suspendant toute nouvelle action sur la scène internationale tandis que les pourparlers démarrent.

Les deux parties doivent réaffirmer leur attachement à une solution négociée des deux États conforme à la Charte des Nations Unies, une solution qui respectera les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil, réglera les grandes questions, c'est-à-dire celles relatives aux territoires, à la sécurité, à Jérusalem, aux réfugiés, aux colonies de peuplement et à l'eau, et mettra fin au conflit israélo-palestinien et à toutes les revendications qui y sont liées. Ces négociations devront aboutir à deux États pour deux peuples, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle des droits légitimes de l'autre, y compris le droit à l'autodétermination, chacun de ces deux États respectant l'égalité des droits civils de ses citoyens et s'engageant à respecter les droits de l'homme et la dignité humaine.

Voilà, selon nous, l'essence de la vision véhiculée par la solution des deux États, tel qu'approuvée par la communauté internationale et entérinée par l'Initiative de paix arabe en tant que base pour le règlement du conflit israélo-palestinien et l'instauration de la paix au niveau régional. Aucune de ces étapes pour concrétiser cette vision n'est aisée, mais nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer une année de plus sans prendre d'initiative courageuse en vue de réaliser la solution des deux États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine.

**M. Malki** (Palestine) (*parle en arabe*) : Au nom de l'État de Palestine, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter le Pakistan, un pays frère, pour l'efficacité et la sagesse avec lesquelles vous dirigez le Conseil de sécurité en ce mois de janvier. Nous remercions également sincèrement le Royaume fraternel du Maroc pour sa présidence avisée du Conseil pendant le mois de décembre.

Par ailleurs, je voudrais remercier M. Robert Serry, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Envoyé personnel du Secrétaire général, de son exposé d'aujourd'hui et des efforts inlassables qu'il déploie sur le terrain.

Enfin, j'adresse les chaleureuses félicitations de la Palestine à l'Argentine, à l'Australie, au Luxembourg, à la République de Corée et au Rwanda, tous pays amis, qui viennent d'entrer au Conseil de sécurité. Nous ne doutons pas de leur attachement à respecter la Charte, le droit international et toutes les résolutions du Conseil, sans exception, et nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs hautes responsabilités. Je tiens aussi à exprimer la profonde gratitude de la Palestine aux membres du Conseil dont le mandat s'est achevé en décembre 2012, à savoir les pays amis que sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal. Nous les remercions des efforts qu'ils ont déployés sans relâche pendant toute la durée de leur mandat en faveur des droits du peuple palestinien et de la recherche d'une solution juste, durable et pacifique au conflit israélo-palestinien.

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au Conseil de sécurité pour la première fois au nom de l'État de Palestine, suite à la décision historique de l'Assemblée générale, par l'adoption de la résolution 67/19, le 29 novembre 2012, d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le soutien massif des États Membres à cette initiative traduit bien le solide appui dont bénéficient les droits inaliénables et les aspirations nationales légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à vivre dans la liberté et la dignité au sein de l'État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour

capitale. Sans aucun doute, cet appui a permis la reconnaissance attendue depuis si longtemps de l'État de Palestine par l'Assemblée générale. Une nouvelle ère s'est donc ouverte et nous espérons qu'elle marquera un tournant en faveur de l'instauration de la paix et de la sécurité entre Palestiniens et Israéliens et dans la région tout entière.

Nous sommes reconnaissants du soutien de principe manifesté à travers cette décision courageuse prise par les États Membres à ce moment charnière de l'histoire. Il est grand temps que l'État de Palestine occupe la place qui lui revient au sein de la communauté des nations. Cette décision importante fait renaître nos espoirs de voir la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre à part entière que nous avons présentée en septembre 2011 un jour acceptée. De plus, nous sommes encouragés par les signes semblant indiquer que cette mesure historique va donner un nouveau souffle à l'engagement de longue date mais toujours non satisfait de la communauté internationale à trouver une solution juste et pacifique au conflit israélo-palestinien.

À cet égard, l'appui à la résolution 67/19 a clairement constitué une réaffirmation sans équivoque de l'attachement de la communauté internationale à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967 et conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, de la résolution 181 (II), adoptée en 1947, à la résolution 242 (1967) en passant par toutes les autres résolutions qui ont suivi sur la question, et conformément au mandat de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route. L'urgence d'une telle réaffirmation ne saurait être surestimée, compte tenu des graves attaques subies par la solution des deux États au fil des ans et de la reconnaissance générale que les chances de parvenir concrètement à cette solution juste s'évanouissent rapidement. Un fait que nul dans cette salle ne peut nier.

L'adoption par l'Assemblée de la résolution 67/19 doit donc être considérée comme un effort politique multilatéral, pacifique et légitime, de sauver la solution des deux États, d'en réaffirmer les fondements et de créer les conditions propices à la tenue de négociations de fond entre les parties, dans le cadre d'un processus de paix crédible, s'appuyant sur des mandats bien connus et un calendrier déterminé, afin de parvenir à la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé depuis 1967 et à un accord de paix juste, durable et global qui règle toutes les grandes questions en suspens,

notamment les réfugiés palestiniens, Jérusalem, les colonies de peuplement, les frontières, la sécurité, l'eau et les prisonniers.

Malgré ce message fort envoyé par la communauté internationale, la période qui a suivi l'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale a malheureusement vu Israël agir en totale contradiction avec la solution des deux États. Les dirigeants de l'Autorité palestinienne, sous la conduite du Président Mahmoud Abbas, et de l'Organisation de libération de la Palestine, seuls représentants légitimes du peuple palestinien, ont réaffirmé leur attachement à la voie de la paix et indiqué qu'ils étaient prêts à entamer sans délai des négociations sur la base de paramètres clairs. À l'inverse, Israël s'est obstiné à poursuivre sur la voie de l'occupation, du conflit et du catastrophisme.

Au lieu de saisir la main tendue en signe de paix, Israël a choisi de donner une nouvelle impulsion destructrice à ses visées illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, autrement dit sur le territoire qui constitue l'État de Palestine, occupé illégalement et par la force depuis plus de 45 ans. Comme cela est décrit dans une série de lettres que l'État de Palestine a récemment envoyées au Conseil de sécurité, Israël a continué à se comporter avec le plus grand mépris, violant délibérément le droit international et faisant fi de la volonté de la communauté internationale.

Les exemples les plus frappants de cette attitude sont l'intensification de sa campagne illégale d'implantation de colonies de peuplement et les mesures punitives disproportionnées prises contre la population palestinienne et ses dirigeants au lendemain de l'adoption de la résolution 67/19. Je pense notamment au non-reversement des recettes fiscales palestiniennes, ce qui a exacerbé la crise financière et porté atteinte au fonctionnement de nos institutions nationales et de notre système de gouvernance démocratique. À cela s'ajoute le mépris qu'Israël affiche envers la communauté internationale, et l'ONU en particulier, comme l'illustrent, entre autres, le discours prononcé par l'Ambassadeur israélien devant l'Assemblée générale le 29 novembre (voir A/67/PV.44) ainsi que les propos provocateurs tenus par le Premier Ministre israélien, le 21 décembre, à l'occasion d'une interview au cours de laquelle il a défendu la poursuite du programme israélien de colonisation déclarant qu'il n'avait que faire de ce que disait l'ONU.

Sur le terrain, cette attitude s'est manifestée par l'intensification systématique de la campagne israélienne illégale de construction de colonies de peuplement, notamment à Jérusalem-Est occupée et dans ses alentours. Nous rappelons qu'en décembre 2012, Israël a publiquement annoncé son intention de maintenir ses plans de construction de plus de 7 000 logements dans les colonies de peuplement illégales et de confisquer des centaines de dunums supplémentaires de terres palestiniennes dans le territoire palestinien occupé. Parmi les grands axes de cette campagne de peuplement sans précédent, il est prévu notamment d'implanter des colonies de peuplement illégales dans des zones sensibles situées à l'est et au sud de Jérusalem-Est occupée, à savoir la zone connue sous le nom de zone E-1 à l'est de la ville et une colline située entre Jérusalem et Bethléem, qui sont toutes les deux essentielles à la continuité territoriale et à la viabilité de l'État de Palestine. Des activités de peuplement sont également prévues dans la région d'Al-Khalil et dans la vallée du Jourdain. Cette démarche provocatrice d'Israël se manifeste également sous forme d'actes de terreur et de violence incessants commis par les colons israéliens à l'encontre des civils palestiniens et de leurs biens, sous la protection et avec l'appui du Gouvernement israélien.

Une fois de plus, nous réitérons devant le Conseil que toutes les activités de colonisation israéliennes sont manifestement illégales au regard du droit international. Qu'il s'agisse d'un seul logement ou de milliers de logements, d'une colonie de peuplement ou d'un avant-poste et quel qu'en soit le prétexte, toutes ces activités sont illégales. D'innombrables résolutions l'ont confirmé, ainsi que la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif rendu en juillet 2004. En outre, les activités israéliennes de peuplement constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève, et notamment des crimes de guerre, tel que cela a été établi en vertu du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La campagne de peuplement illégale menée par Israël est également le principal obstacle à la réalisation d'une paix fondée sur la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967. La cessation des activités d'implantation de colonies de peuplement n'est pas une condition préalable. Il s'agit d'une obligation légale. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies et agir de manière à parvenir à un règlement – qui n'a que trop tardé – à

ce conflit. Nous sommes à la croisée des chemins. Nous devons envoyer un message clair à Israël à l'effet que toutes ces pratiques et ces politiques sont illégales et qu'il faut y mettre fin. Sinon, Israël devra rendre des comptes pour ses violations et l'échec de la solution des deux États.

Le fait est qu'Israël n'a jamais eu à rendre des comptes pour ses crimes. Cela a renforcé son sentiment d'impunité et l'a encouragé à rejeter la voie de la paix. À cet égard, il convient de rappeler que le comportement hostile et punitif d'Israël suite à l'adoption de la résolution 67/19 par l'Assemblée générale a été précédé par une agression militaire israélienne contre la bande de Gaza en novembre 2012 et par des déclarations répétées des hauts responsables israéliens indiquant la voie qu'ils ont choisie, à savoir la voie de la guerre. Une fois de plus, les forces israéliennes ont infligé une vague de mort, de traumatismes et de terreur au peuple palestinien. Les bombardements israéliens aveugles dans des zones civiles densément peuplées, y compris des camps de réfugiés, ont causé la mort de centaines de Palestiniens et en ont blessé d'autres, dont beaucoup de femmes et d'enfants, et ont détruit des maisons et des infrastructures.

Cette agression, qui s'ajoute au blocus imposé à Gaza par Israël depuis 2007, y a exacerbé les souffrances humaines découlant de cette punition collective infligée à sa population. Malheureusement, le Conseil de sécurité s'est contenté de publier un communiqué de presse le 21 novembre 2012 (SC/10829) après la conclusion de l'accord de cessez-le-feu, mais n'a pas assumé ses responsabilités pour mettre un terme à cette agression israélienne et protéger la population civile palestinienne, conformément au droit international humanitaire.

Les dirigeants palestiniens, quant à eux, ont réaffirmé, comme ils le font aujourd'hui, leur rejet de la voie de la guerre et leur attachement à la voie de la paix. L'appui du peuple palestinien à cette position, sur laquelle repose la politique du Président Abbas et de son gouvernement, s'est manifesté au début de l'année dans toute la Palestine, en particulier dans la bande de Gaza, à travers des manifestations massives organisées le 4 janvier pour commémorer le quarante-huitième anniversaire du Fatah et en soutien au Président Abbas et aux aspirations nationales palestiniennes de longue date.

Il convient de souligner l'importance de cet événement, qui doit servir de rappel à ceux qui remettent en question l'appui du peuple palestinien à la paix et

la légitimité de l'autorité du Président Abbas. Dans ce contexte, la réconciliation entre les factions politiques palestiniennes, en particulier le Fatah et le Hamas, se poursuit dans le but de mettre fin aux divisions. Cela fait partie des revendications de notre peuple et il s'agit d'un élément essentiel de nos objectifs nationaux. À cet égard, nous voudrions remercier de nouveau la République arabe d'Égypte, la Ligue des États arabes et toutes les autres parties concernées de leurs efforts. Nous espérons que l'unité palestinienne sera bientôt une réalité et qu'elle sera respectée par la communauté internationale.

En dépit des provocations et des attaques constantes d'Israël qui exacerbent les tensions et déstabilisent la situation sur le terrain, les événements du 29 novembre 2012, l'accord de cessez-le-feu à Gaza et les actes populaires non violents dans le cadre d'une résistance palestinienne pacifique à l'occupation – notamment l'implantation récente, en signe de protestation, de villages de Bab Al-Shams et de Bab Al-Karama sur des terres palestiniennes confisquées au profit de colonies de peuplement israéliens et les manifestations hebdomadaires contre les colonies et le mur organisées dans tous les villages palestiniens –, sont autant de preuves qui illustrent l'attachement des Palestiniens à la voie de la paix.

Toutefois, en s'entêtant à maintenir sa politique expansionniste, Israël porte atteinte à la continuité et à l'unité territoriales de l'État de Palestine, mettant en péril la viabilité de la solution des deux États. Nous sommes à la croisée des chemins. Israël doit choisir de s'engager en toute honnêteté dans un processus politique digne de ce nom en vue de la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, c'est à dire le compromis historique et la justice relative en faveur desquels nous nous sommes engagés il y a des décennies, ou il nous forcera à entrer dans une ère où cette solution ne sera plus de mise. Le peuple palestinien devra alors entrer dans une nouvelle phase de sa lutte nationale pour défendre et faire valoir ses droits par tous les moyens pacifiques, politiques, diplomatiques et juridiques dont dispose l'État de Palestine.

La communauté internationale a une responsabilité historique à assumer. Des mesures doivent être prises sans tarder, en particulier par le Conseil de sécurité, afin de contraindre Israël à mettre fin à ses violations de la loi et à s'engager sur la voie de la paix. Les négociations ne peuvent aboutir si elles sont sabotées par une occupation implacable et défiante qui anéantit

toutes les chances de parvenir à la paix. En outre, au cours de ces dernières années, il s'est avéré évident que les parties ne peuvent pas parvenir à la paix par le biais d'un processus de négociations déséquilibré et injuste. Il convient également de redéfinir des paramètres clairs pour un règlement, et les parties doivent s'engager à les respecter.

On ne peut pas continuer comme si de rien n'était. Il faut un leadership audacieux, en particulier de la part de ceux qui ont accompagné le processus de paix au cours des ans. Les Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, doivent également jouer un rôle important dans ce processus. Ce leadership doit être compatible avec les valeurs incontournables que sont la liberté, la tolérance, la dignité humaine et la justice, éléments essentiels de la paix et de la stabilité dans notre monde et dans notre région, sans exception. Une forte volonté politique et morale est nécessaire pour sauver la solution des deux États et aider les deux parties à sortir de l'inertie politique et à assurer le succès du processus politique, en vue d'aboutir à un accord de paix final en 2013, une année décisive.

Je voudrais rappeler ici ce que le Président Mahmoud Abbas a dit aujourd'hui, suite aux dernières élections israéliennes : la Palestine est disposée à travailler avec n'importe quel futur gouvernement israélien qui sera formé, à condition qu'il se conforme à la dernière résolution adoptée par l'Assemblée générale concernant la reconnaissance de l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967.

Le peuple palestinien et ses dirigeants restent attachés à la solution des deux États – de même que les mondes arabe et islamique – comme le montre l'appui soutenu apporté depuis 2002 à l'historique Initiative de paix arabe. Nous demandons à la communauté internationale de répondre à cet appel à la paix et d'agir avec conscience pour appuyer ceux qui défendent la liberté et souhaitent nous aider à entamer une nouvelle ère attendue depuis longtemps, marquée par la justice et l'indépendance du peuple palestinien et la paix et la sécurité pour les Palestiniens et les Israéliens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Prozor** (Israël) (*parle en anglais*) : En ce début d'année, je saisis cette occasion pour féliciter les cinq nouveaux membres du Conseil de sécurité. Je souhaite à chacun d'entre eux beaucoup de chance et de

succès pour naviguer dans les eaux parfois agitées du Conseil.

Hier, les Israéliens se sont rendus aux urnes. Des millions d'hommes et de femmes sont allés voter. La démocratie israélienne est toujours florissante. Les élections ne sont qu'une composante de la dynamique démocratie israélienne. Notre gouvernement garantit la protection des minorités, des femmes et des homosexuels. Nos tribunaux veillent à ce que chacun soit responsable devant la loi. Notre système éducatif enseigne la tolérance et la paix, et non la violence et la haine.

Nous aspirons à voir le jour où de véritables élections organisées sur les fondements d'une véritable démocratie se tiendront partout dans un Moyen-Orient sûr, stable et sécurisé. Un tel jour marquerait un tournant majeur dans l'histoire de notre région. Ma question au Conseil est la suivante : combien de temps devons-nous attendre? Aujourd'hui, le tableau est bien plus sombre dans une grande partie du Moyen-Orient. La répression, l'instabilité et une terrible violence continuent d'affliger la région.

Plus de 60 000 personnes ont été tuées en Syrie au cours des deux dernières années seulement. Des centaines de Palestiniens comptent parmi les victimes de Bashar Al-Assad. Puisque tant de choses ont été dites sur la cause palestinienne ce matin, je saisis cette occasion pour rappeler au Conseil que Bashar Al-Assad s'est servi d'avions de chasse pour bombarder les camps de réfugiés où vivent des Palestiniens en Syrie et que les Palestiniens fuient le pays par milliers. Au Liban, plus d'un million de personnes vivent sous l'oppression brutale du Hezbollah, qui a transformé tout le sud du pays en une base de la terreur iranienne.

Les armes les plus dangereuses au monde seront bientôt à la portée des acteurs les plus dangereux de notre région. Nous courons le risque effrayant de voir les stocks considérables d'armes chimiques de Bashar Al-Assad tomber entre les mains du Hezbollah ou d'Al-Qaida. Le régime iranien des ayatollahs menace d'associer son idéologie extrémiste, une technologie de missiles sophistiqués et des armes nucléaires. La vie de millions de personnes est en jeu.

Ce ne sont là que quelques exemples des principales menaces qui pèsent sur le Moyen-Orient. Une nouvelle fois, priorité n'a été donnée à aucune d'entre elles dans le débat de ce matin. Au lieu de cela, le Conseil de sécurité continue d'utiliser le débat mensuel

consacré à la situation au Moyen-Orient pour montrer du doigt, passer au crible et critiquer Israël – une île de démocratie dans le milieu le plus favorable à la tyrannie dans le monde.

J'ai une idée originale. Le débat sur cette question pourrait peut-être parfois consacrer un peu de temps à l'examen des raisons pour lesquelles la situation au Moyen-Orient demeure instable, non démocratique et violente. Je vais mettre le Conseil sur une piste : cela n'a rien à voir avec Israël.

Il y a de nombreuses menaces à la sécurité dans notre région. Néanmoins, la présence de foyers juifs à Jérusalem – la capitale éternelle du peuple juif – n'en a jamais été une. Les Juifs construisent des maisons à Jérusalem depuis l'époque du Roi David, il y a 3 000 ans. Les communautés juives ont assisté à l'ascension et au déclin de l'Empire romain. Elles ont vécu à Jérusalem à l'époque des croisades et des pogroms. Certains orateurs déclarent ici que les premiers plans de construction annoncés le mois dernier empêchent une solution des deux États, même s'il est clair que tous ces quartiers continueront de faire partie d'Israël dans tout accord de paix final.

Je n'arrive pas à comprendre comment on peut arriver à la conclusion qu'un État palestinien ne saurait exister s'il y a une continuité territoriale entre Ma'ale Adumim et Jérusalem, distantes de sept kilomètres. Ceux qui soutiennent cela sont les mêmes qui se lèvent pour parler d'un État d'un seul tenant entre Gaza et la Cisjordanie – des zones séparées de plus de 70 kilomètres. Relier Gaza et la Cisjordanie scinderait Israël en deux. Pourtant, certains au Conseil ne semblent pas se préoccuper de la continuité territoriale d'Israël.

L'exposé que nous avons entendu ce matin était particulièrement sélectif en ce qui concerne les faits qu'il a été choisi de présenter. Par exemple, nul besoin d'être Sherlock Holmes ou un détective de la police new-yorkaise pour constater que les hauts responsables de l'Autorité palestinienne ont laissé leur empreinte sur toutes les provocations mises sur pied récemment dans la zone E-1. Bien à propos, l'implication de ces dirigeants palestiniens dans ces activités a été omise, comme par miracle, dans l'exposé de ce matin. La sélectivité étant une des principales caractéristiques du présent débat, je voudrais prendre un moment pour rétablir la vérité sur certains faits survenus ces deux derniers mois.

En novembre 2012, le Président Abbas, devant l'Assemblée générale, a présenté une résolution

unilatérale à cet organe (résolution 67/19 de l'Assemblée générale). Il a affirmé qu'il s'agissait d'un geste de paix. Il a insisté sur le fait que c'était « la dernière chance [...] de sauver la solution prévoyant deux États » (A/67/PV.44, p. 3). La délégation palestinienne a promis de retourner immédiatement à la table des négociations après le vote, sans conditions préalables. Je sais que certains représentants présents dans cette salle ont voté pour la résolution 67/19 sur cette base. Aujourd'hui, les pays qui ont appuyé la proposition du Président Abbas ont le devoir de se demander : pour quoi, exactement, avons-nous voté?

Je me bornerai à dire que les Palestiniens n'ont pas levé le petit doigt pour reprendre les négociations. Nous n'avons observé aucun geste, aucune déclaration ni aucun indice montrant qu'ils souhaitent reprendre les négociations. Dix jours seulement après que le Président Abbas s'est adressé au monde au sujet de son attachement à une solution des deux États, son parti politique – le Fatah – a lancé un nouveau logo qui efface totalement l'État d'Israël de la carte. Ne nous trompons pas, le principal obstacle à une solution des deux États est le refus des Palestiniens de parler à leur peuple des véritables paramètres d'une telle solution – de prononcer un discours de paix et non une litanie belliqueuse.

Nous n'entendrons jamais le Président Abbas ou tout autre dirigeant palestinien dire « deux États pour deux peuples ». On ne les entendra pas le dire car ils demandent un État palestinien indépendant mais veulent que des millions de Palestiniens envahissent l'État juif. Cela signifierait la destruction d'Israël. Je serai clair : ce n'est pas une solution pour la paix, et aucune personne qui croit véritablement à la paix ne pourrait l'accepter.

Certains dans cette salle disent peut-être que les Palestiniens savent qu'ils devront cesser de prétendre vouloir retourner à la table des négociations. Certains dirigeants palestiniens pourraient même le murmurer à huis clos. Mais ils ne le diront jamais publiquement. Le peuple palestinien ne sait absolument pas qu'il devra un jour renoncer à réclamer ce retour. Puisque les dirigeants palestiniens refusent de dire la vérité au peuple palestinien, la communauté internationale a la responsabilité de le faire. Les personnes qui tiennent véritablement à la paix commenceront par s'exprimer énergiquement et publiquement contre cette exigence. Nous ne pouvons nous ranger à l'avis de ceux qui appliquent des principes sélectifs.

En décembre dernier, quelques jours après que le Président Abbas soit intervenu à l'ONU, nous avons entendu une déclaration très publique de Khaled Mashaal, le chef politique du Hamas. À l'occasion d'un rassemblement qui a réuni des milliers de personnes à Gaza, il a appelé à la destruction complète et totale d'Israël. Il a déclaré, « La Palestine nous appartient du fleuve à la mer et du sud au nord; nous ne concéderons pas un pouce de terrain ».

On pourrait penser que cet appel à la destruction d'Israël mériterait une déclaration commune de la part de certains membres importants et permanents du Conseil. On m'a affirmé que certains des membres importants et permanents du Conseil s'étaient exprimés au sujet de cet appel désinvolte à la destruction d'Israël. Israël est connu pour avoir en sa possession des dispositifs d'écoute exceptionnels. Les membres ont dû murmurer quelque chose de manière tellement inaudible que même notre matériel le plus sophistiqué n'a pu l'enregistrer.

Apparemment, le discours de Mashaal ne préoccupait pas uniquement le Président Abbas. Au lieu de rechercher la paix avec Israël par le biais des négociations, il dépense toute son énergie pour tenter de s'unir au Hamas. Le Hamas est la même organisation terroriste qui a tiré des milliers de roquettes en plein cœur de villes israéliennes en novembre dernier. C'est la même organisation terroriste qui commet un double crime de guerre en menant sa politique, puisqu'il utilise des écoles palestiniennes pour lancer des roquettes sur des écoles israéliennes. Le Hamas lance des appels à la destruction d'Israël et au génocide des Juifs. Il a transformé Gaza en une destination de choix – je dirais même en un Club Med – pour les jihadistes du monde.

Certaines personnes présentes dans cette salle ont l'audace de suggérer qu'Israël devrait également accueillir le Hamas à bras ouverts. Je leur demande donc, tiendraient-elles le même discours si des militants islamistes lançaient des roquettes dans leurs jardins? Diraient-elles la même chose à la France, qui collabore maintenant avec le Gouvernement malien pour lutter contre Al-Qaida dans la région du Sahel? Le Ministre français des affaires étrangères a déclaré dans le courant de ce mois que son pays luttait pour empêcher la naissance d'une enclave terroriste islamiste « au seuil de la France et de l'Europe ». Si le Mali se trouve au seuil de la France, Gaza est dans le salon d'Israël. Je vais être très clair. La position de principe de la France est louable. Nous demandons simplement à ce que la France et tous les pays qui appuient aujourd'hui sa position de

principe appuient Israël demain lorsqu'il devra lutter contre le terrorisme islamiste à ses frontières.

Le représentant palestinien s'exprime dans cette salle comme s'il représentait une démocratie jeffersonienne. Pourtant, aucun discours, aucune réinterprétation ni aucune fanfaronnade ne peut changer un simple fait : il est clair que les Palestiniens ne répondent pas aux critères fondamentaux d'un État. Le seul État palestinien représenté dans cette salle est l'état de déni palestinien. La résolution adoptée le mois dernier n'a pas conféré à la Palestine le statut d'État. Elle ne constitue pas une reconnaissance d'un État palestinien. Un grand nombre d'États Membres l'ont clairement fait savoir le 29 novembre et dans les jours qui ont suivi. Israël a officiellement exprimé son opinion en ce qui concerne l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale. Cette position demeure inchangée. La récente adoption de cette résolution n'habilite pas les Palestiniens à participer aux réunions et aux conférences internationales organisées par l'ONU, à adhérer à des traités ou à demander leur admission au sein d'organisations internationales en tant qu'État. Cette modification de la terminologie et des titres risque de créer une fausse impression concernant l'existence d'un État palestinien, alors qu'un tel État n'existe pas. Il est clair que la résolution 67/19 ne comporte aucune disposition à cet effet. Dans le monde réel, un État devient État lorsqu'il exerce un contrôle sur son territoire. Pourtant, la résolution n'a en rien changé le fait que l'Autorité palestinienne n'exerce aucun contrôle sur Gaza. Il s'agit de 40 % du territoire que le Président Abbas prétend représenter.

Toute initiative visant à modifier le statut palestinien en dehors du cadre de négociation convenu viole directement les accords conclus entre les parties. Ces accords comportent des limitations spécifiques des capacités palestiniennes dans le domaine des relations extérieures. Ils énoncent des obligations claires qui imposent de régler toutes les questions en suspens par la négociation et de s'abstenir de tout acte de nature à modifier le statut juridique de la Cisjordanie et de Gaza dans l'attente de l'issue des négociations. Toute initiative visant à faciliter les violations de ces accords mine la crédibilité de cette Organisation, qui a affirmé à maintes reprises qu'un État palestinien ne peut naître qu'à l'issue d'un processus de négociations bilatérales.

En outre, la résolution 67/19 ne peut constituer des termes de référence acceptables pour les négociations futures. La résolution contredit non seulement les

termes de référence acceptés, mais elle cherche également à prédéterminer certaines questions qui doivent explicitement faire l'objet de négociations alors qu'elle en passe d'autres sous silence, notamment la sécurité et la fin des réclamations, qui sont des éléments essentiels de tout accord futur. La campagne que mènent les dirigeants palestiniens à l'ONU est une fausse idole pour le peuple palestinien. Il n'y a qu'une voie qui mène au statut d'État. Elle ne passe pas par cette salle, ici, à New York. Elle passe par des négociations directes entre Jérusalem et Ramallah. Il n'existe pas de raccourcis, ni de solutions rapides ou instantanées. La paix doit être négociée; elle ne peut être imposée.

Il y a exactement 67 ans cette semaine, le 17 janvier 1946, le Conseil de sécurité a tenu sa première séance à Westminster, à Londres. Ce jour-là, le Conseil a clairement défini sa mission, à savoir la promotion de la paix et de la sécurité mondiales, l'opposition à la tyrannie, et la sauvegarde des droits de tous les peuples. Le fait d'affirmer que le débat mensuel sur le Moyen-Orient est loin de satisfaire cette norme est un véritable euphémisme. La majorité des millions d'habitants de nos régions qui vivent sous l'oppression, dans la peur et la violence sont complètement oubliés par ce débat. Ils sont mis de côté pour laisser place à une litanie de demi-vérités, de mythes et de mensonges éhontés à propos d'Israël. Le fait de répéter un mensonge n'en fait pas une vérité. Le fait de répéter un flot constant de mensonges ne peut ni ne doit changer les faits. Le simple fait demeure qu'Israël n'est pas le problème au Moyen-Orient. Israël est le bon élément du Moyen-Orient. Qu'on ne s'y trompe pas : les politiques cyniques n'avantagent pas le monde arabe. Le silence du Conseil devant la terreur n'avantage en rien ceux qui cherchent à construire un avenir meilleur. Il est temps de procéder à un examen de conscience dans cette salle. Le Conseil a besoin d'un système de positionnement universel pour trouver son centre moral dans le cadre du débat sur le Moyen-Orient. Quelques semaines à peine après la création du Conseil, Winston Churchill a décrit les défis que nous devons relever aujourd'hui. Voici ce qu'il a déclaré à propos de l'Organisation des Nations Unies récemment créée : « Nous devons veiller à ce que ses travaux soient fructueux, à ce qu'ils soient une réalité et non une imposture, [...] à ce qu'elle soit un véritable temple de paix [...] et non un simple cockpit dans une tour de Babel ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Rice** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé.

Les attentats terroristes perpétrés dans le désert algérien, la menace que posent l'Iran et son programme nucléaire et les problèmes internes avec lesquels les sociétés arabes sont actuellement aux prises pour tenter de rendre leurs gouvernements plus démocratiques et plus à l'écoute des besoins de la population, tous ces problèmes font du Moyen-Orient une région à laquelle nous devons porter une attention constante et auprès de laquelle nous devons nous engager activement.

La crise financière actuelle dans les territoires palestiniens est sévère, et le fait que l'Arabie saoudite ait récemment fait une généreuse donation de 100 millions de dollars à l'Autorité palestinienne est à saluer. Nous avons considérablement investi dans l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien, des investissements que nous souhaitons voir se poursuivre, notamment grâce à la reprise immédiate des transferts réguliers de recettes fiscales. Toutes ces années, aucun gouvernement n'a autant investi dans l'aide aux Palestiniens que les États-Unis. Nous restons déterminés à soutenir le peuple palestinien.

Pourtant, comme nous le savons tous, le vote du 29 novembre 2012 à l'Assemblée générale (résolution 67/19) n'a toujours pas rapproché les Palestiniens de notre objectif commun de créer un État. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la seule façon de mettre en place un véritable État palestinien est de s'attacher au travail pénible que sont des négociations directes sur le statut final, sans conditions préalables, entre les Israéliens et les Palestiniens. La résolution 67/19 ne saurait être considérée comme établissant les termes de référence ou comme préjugant des questions du statut final, notamment en ce qui concerne le territoire. Ce sont là tout simplement des faits incontournables.

Les États-Unis restent donc pleinement attachés à des négociations directes, et nous continuerons de travailler vigoureusement à cette fin. Nous sommes en consultation avec les parties et les partenaires internationaux sur la voie à suivre, et nous soulignons que toutes les mesures prises doivent viser à réduire les tensions et à créer un climat propice à la paix. Les envoyés du Quatuor se sont réunis au début du mois en Jordanie pour discuter des mesures nécessaires pour créer une atmosphère positive propice à des négociations futures. Cette réunion suivait l'échange de l'envoyé

spécial des États-Unis, David Hale, avec les dirigeants israélien, palestinien, jordanien, égyptien et de la Ligue arabe destiné à promouvoir la paix et la sécurité au Moyen-Orient, notamment grâce au maintien et au renforcement du cessez-le feu à Gaza.

Tout au long de notre engagement, nous avons réitéré notre opposition de longue date aux activités de peuplement israéliennes en Cisjordanie et aux constructions à Jérusalem-Est, qui vont à l'encontre de la cause de la paix. Les constructions dans la zone E-1 seraient particulièrement préjudiciables aux efforts visant à parvenir à la solution des deux États, et nous avons exhorté les dirigeants israéliens à revenir sur ces décisions unilatérales et à faire preuve de retenue. Depuis des décennies, les États-Unis refusent d'accepter la légitimité de la poursuite de la colonisation israélienne, et nous nous opposons à toute mesure visant à légaliser les avant-postes. Nous continuerons d'exhorter les dirigeants des deux camps à éviter les mesures unilatérales et les provocations qui rendent les négociations de paix plus difficiles à relancer.

La position des États-Unis concernant le statut palestinien, et comme en témoigne notre explication de vote en liaison avec l'adoption de la résolution 67/19 (A/67/PV.44, p. 13), demeure inchangée. Les États-Unis ne considèrent pas que la résolution crée ou reconnaît un État palestinien. Seules des négociations directes pour régler les questions du statut final conduiront à ce résultat. C'est pourquoi, à notre avis, toute référence à l'État de Palestine à l'ONU, y compris l'utilisation de l'expression « État de Palestine » sur la pancarte au Conseil de sécurité, ou l'utilisation de l'expression « État de Palestine » dans l'invitation à cette séance ou dans les autres dispositions concernant la participation à cette séance, ne reflète nullement notre assentiment à l'opinion que la Palestine est un État. Cette déclaration de notre position s'applique à la participation palestinienne aux séances du Conseil de sécurité ou à d'autres réunions de l'ONU, que les États-Unis interviennent expressément ou non sur cette question à l'avenir.

Passons maintenant à la Syrie, où la situation est grave et se détériore. Nous avons constaté une forte augmentation des attaques menées sans discrimination au cours du dernier mois. Dans un petit village non loin de Homs, une milice du régime aurait tué plus de 100 personnes la semaine dernière, notamment des familles entières et de nombreux enfants. Les frappes aériennes perpétrées par le régime près de l'Université d'Alep ont tué 87 personnes, et les attaques menées

contre les dispensaires et les hôpitaux à travers le pays ont empêché les civils blessés d'y chercher de l'aide. Face à ces atrocités croissantes, nous réaffirmons notre condamnation absolue de toute attaque dirigée contre des civils non armés. À tous les niveaux, les responsables de ces atrocités, quelle que soit leur allégeance, seront identifiés et tenus pour responsables.

Au moment de la transition, nous serons prêts à aider les nouveaux dirigeants syriens dans leurs efforts pour régler les problèmes de responsabilité et de réconciliation. À cet effet, les États-Unis continueront de soutenir les efforts syriens et internationaux visant à recueillir les preuves des atrocités commises par toutes les parties, destinées à être utilisées dans les futures procédures d'établissement de responsabilités. La communauté internationale doit également jouer un rôle s'agissant de veiller à ce que les futures procédures d'établissement de responsabilités au niveau national disposent des compétences nécessaires pour répondre aux normes internationales.

Sur les plans politique et diplomatique, je tiens à souligner le ferme appui et la gratitude de mon gouvernement à l'égard des efforts que déploie le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, pour trouver une solution durable à cette crise. Tous les membres du Conseil savent qu'une transition politique serait le moyen le plus rapide et le plus efficace de mettre fin à cette horrible effusion de sang. Les États-Unis continueront donc à dialoguer avec leurs partenaires, tant au sein qu'en dehors du Conseil, pour étayer une bonne transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. À cet égard, je tiens à réaffirmer notre attachement aux principes énoncés dans le communiqué de Genève (S/2012/523, annexe), et notamment à un organe de gouvernement transitoire doté de pleins pouvoirs exécutifs et formé sur la base du consentement mutuel.

Parallèlement, nous poursuivons nos efforts en vue de soutenir la coalition de l'opposition syrienne, qui évolue en une opposition plus unie capable de commencer à répondre aux besoins actuels du peuple syrien. Nous finançons l'unité de coordination de l'aide à la coalition, pour qu'une assistance accrue parvienne aux conseils locaux fournissant des services de base. Outre les 210 millions de dollars au moins d'aide humanitaire, les États-Unis ont versé plus de 50 millions de dollars pour consolider la société civile syrienne, y compris les dirigeants émergents, afin de les aider à

communiquer, à s'organiser et à préparer à la future transition politique.

Il incombe à chacun d'entre nous d'aider les millions de personnes déplacées et ayant un besoin urgent d'assistance vitale. Il ne fait aucun doute que le travail acharné de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies pour fournir cette aide, y compris l'appui en provenance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a sauvé d'innombrables vies. Nous attendons avec impatience la conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions qui aura lieu au Koweït le 30 janvier, et encourageons les États à accroître leurs contributions aux deux appels combinés des Nations Unies. Nous encourageons également les organismes des Nations Unies et les donateurs à envisager d'autres possibilités d'assistance transfrontalière afin d'aider les Syriens dans les zones mal desservies, et à travailler avec l'unité de coordination de l'aide à la coalition de l'opposition syrienne pour répondre aux besoins sur le terrain.

Nous continuerons d'aider les voisins de la Syrie, à savoir le Liban, la Turquie, l'Iraq et la Jordanie, à répondre à l'afflux de réfugiés. Nous les remercions de leur générosité à offrir un refuge et des services à près de 630 000 réfugiés – un nombre qui augmentera sûrement tant que les forces d'Al-Assad poursuivront leurs attaques. Nous nous félicitons de la récente approbation par le Gouvernement libanais d'un plan d'intervention en faveur des réfugiés et nous encourageons tous les gouvernements des pays voisins à garder leurs frontières ouvertes à ceux qui fuient la brutalité d'Al-Assad.

Des jours difficiles nous attendent, en particulier tant qu'Al-Assad restera au pouvoir. Nous continuons de soutenir tous les Syriens, au sein du Gouvernement et en dehors, qui souhaitent mettre fin au sanglant régime d'Al-Assad et bâtir une Syrie démocratique et unifiée où l'état de droit serait respecté. Nous continuerons de collecter les précieuses contributions de la communauté internationale à cette fin.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Serry, de son évaluation détaillée de la situation au Moyen-Orient. Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, M. Malki, qui prend la parole pour la première fois dans cette salle au nom du nouvel État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons suivi attentivement la déclaration faite par le Représentant permanent d'Israël, M. Prozor. Je vais être franc : nous ne comprenons pas tout ce qu'a dit M. Prozor au Conseil de sécurité aujourd'hui, mais nous reconnaissons qu'à ce stade, le Conseil de sécurité n'est pas encore parvenu, pour des raisons bien connues, à une position unifiée permettant de progresser réellement dans le règlement du conflit israélo-palestinien.

La solution au conflit palestino-israélien se trouve depuis bien longtemps dans l'impasse. Les tentatives faites en 2012 pour établir des contacts en vue de négociations entre Palestiniens et Israéliens, avec l'aide du Quatuor et d'autres parties intéressées, n'ont pas abouti. Malgré le calme qui règne actuellement dans la bande de Gaza après les affrontements de novembre, la situation aux plans militaire et politique est dans l'ensemble loin d'être stable. Cette situation est aggravée par la poursuite des activités de peuplement israéliennes, qui ont connu une recrudescence sans pareille, ce qui est un sujet de préoccupation. Selon les organisations non gouvernementales israéliennes, les autorités ont autorisé, en 2012 seulement, la construction de 7 000 logements, contre 1 770 l'année d'avant et 570 en 2010.

Les récents événements liés à la zone E-1 montrent que malheureusement, malgré les appels insistants de la communauté internationale, les autorités israéliennes ne comptent pas revenir sur leur politique d'implantation de colonies, ce qui rend encore plus aléatoire la perspective d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Cette politique est une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et de la feuille de route, et sape les possibilités d'un règlement sur la base de la solution des deux États.

Déjà difficile, la situation est encore aggravée par de lourdes pressions financières subies par l'Autorité palestinienne, en raison de la rétention par Israël des droits et taxes collectés pour le compte de l'Autorité palestinienne, ce qui rend encore plus complexes les problèmes socioéconomiques et humanitaires dans les territoires palestiniens. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour ouvrir la voie à des échanges commerciaux sans entrave entre la bande de Gaza et le monde extérieur. Nous sommes convaincus que plus longtemps durera le statu quo actuel, plus graves seront ses répercussions pour le processus de reprise des négociations.

La voie qui mène à la fin de l'impasse et à l'apaisement des tensions dans le conflit

palestino-israélien est bien connue. Les parties ont intérêt à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et à renforcer la confiance entre elles pour que le dialogue puisse reprendre sur les bases convenues, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), le mandat de la Conférence de Madrid, la feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Tout cela permettra à l'avenir de discuter des questions pressantes relevant du statut final, notamment les frontières, Jérusalem, les réfugiés et l'eau.

Dans cette optique, nous saluons l'appel opportun et d'une importance critique lancé en décembre 2012 au sommet du Comité ministériel de la Ligue des États arabes chargé du suivi de l'Initiative de paix arabe – en faveur d'une relance du processus de négociations sur la base des dispositions légales internationales bien connues. Ce dialogue doit avoir pour objectif final la fin de l'occupation israélienne et la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Israël. Nous espérons que, dès son entrée en fonction, le nouveau gouvernement israélien tiendra dûment compte de la nécessité de transcender la méfiance et de s'engager à nouveau dans un processus de négociations de fond.

La réconciliation entre Palestiniens est un facteur crucial pour la mise en œuvre de tout accord avec Israël. Nous espérons que les accords conclus entre les chefs du Fatah et de Hamas au Caire la semaine dernière donneront des résultats concrets sur le terrain.

Pour ce qui la concerne, la Russie, au plan bilatéral et dans les instances internationales, y compris d'abord et surtout le Quatuor de médiateurs internationaux, continuera d'apporter son concours afin que l'on sorte de l'impasse dans laquelle se trouve le conflit israélo-palestinien, pour relancer ainsi le processus de négociations en vue d'une paix durable entre Palestiniens et Israéliens. À cet égard, nous demandons, entre autres, que la réunion ministérielle du Quatuor se tienne rapidement et que la Ligue des États arabes prenne une part plus active dans ses travaux.

La récente aggravation de la situation des réfugiés palestiniens en Syrie, en particulier dans le camp de Yarmouk situé dans la banlieue de Damas, nous rappelle de manière frappante la situation d'impasse dans laquelle se trouve le Moyen-Orient. Les affrontements entre forces pro-gouvernementales et de l'opposition ont conduit de nombreux réfugiés palestiniens à se rendre au Liban, déstabilisant encore davantage une situation déjà difficile dans ce pays. À cet égard, nous prenons acte

de ce que la Palestine se soit résolument positionnée en faveur de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États arabes, notamment dans le conflit syrien.

S'agissant de la situation en Syrie en général, la Russie plaide en faveur de la poursuite des efforts collectifs visant à trouver une solution au conflit dans ce pays sur la base du Communiqué de Genève du Groupe d'action (S/2012/523, annexe). À cet égard, nous apportons l'appui nécessaire aux activités au Représentant spécial conjoint, M. Brahimi. Nous estimons que la solution à la crise doit être politique, et obtenue au moyen d'un dialogue mené par les Syriens eux-mêmes sur la base des principes du droit international. À cet égard, toutes les parties au conflit doivent cesser toute violence et se laisser guider uniquement par les intérêts supérieurs du peuple syrien et du besoin d'assurer sa sécurité et le développement démocratique et libre du pays.

Certes, la communauté internationale a une grande part de responsabilité dans le règlement de la crise en Syrie, mais c'est aux Syriens qu'il revient, en dernière analyse, de piloter le processus. À cet égard, nous regrettons que l'opposition syrienne n'ait pas décidé d'aller au dialogue. Nous sommes convaincus que le moment est venu de le faire, sachant en particulier que le Gouvernement syrien a montré qu'il était disposé à négocier avec une bonne partie des forces de l'opposition.

**M. Araud** (France) : Je remercie M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël, pour leurs interventions.

En ce début de l'année 2013, le Moyen-Orient est miné par deux crises, qui appellent, après une nouvelle année de blocage et d'immobilisme, une action résolue de la communauté internationale.

Tout d'abord, le conflit israélo-palestinien. Le Secrétaire général n'a cessé de nous mettre en garde l'an dernier : les portes sont en train de se refermer sur la solution des deux États. Désormais, l'alternative est simple : soit 2013 sera l'année où pourront démarrer des négociations substantielles menant à un accord final réglant l'ensemble des questions et mettant un terme à toutes les demandes, soit 2013 verra disparaître cette chance unique de faire la paix à travers un État palestinien viable, indépendant, souverain et contigu, vivant dans la paix et la sécurité et dans des frontières

reconnues aux côtés de l'État d'Israël avec Jérusalem comme capitale des deux États.

En effet, la réalité sur le terrain ne peut plus être niée, avec les dernières annonces du Gouvernement israélien de construction de colonies, en particulier E-1, dont la réalisation séparerait Jérusalem du reste de la Cisjordanie, c'est-à-dire de l'État dont la partie est de la ville devrait être la capitale. Nous condamnons cette politique de colonisation, qui est illégale et est un obstacle majeur à la paix.

Dans ce contexte, la rétention par Israël des droits et taxes collectés pour le compte de l'Autorité palestinienne relève d'une logique contre-productive de représailles, que nous avons appelé Israël à ne pas choisir après le vote souverain de l'Assemblée générale. Elle doit être levée. Elle vient aggraver une crise financière de l'Autorité palestinienne qui menace les acquis des réformes institutionnelles. Les donateurs doivent se remobiliser pour y faire face. L'Union européenne versera rapidement une large part de sa contribution annuelle au budget palestinien. La France s'efforcera également de verser une première tranche de son aide budgétaire le plus rapidement possible.

Mais il n'est plus temps de préserver cette solution de deux États; il faut travailler à la réaliser en 2013. Nous savons quelles énergies ont été dépensées depuis les Accords d'Oslo, en premier lieu par les États-Unis. Nous reconnaissons aussi le courage nécessaire aux dirigeants en Israël comme en Palestine. Mais, pour que les efforts à venir portent leurs fruits, il est crucial de définir un cadre susceptible de relancer des discussions substantielles sur l'ensemble des questions du statut final dans un environnement de confiance suffisant et dans un calendrier réaliste. Avec nos partenaires européens, nous avons déjà proposé des paramètres pour définir ce cadre. Nous appelons tous les acteurs clefs d'un tel processus, la nouvelle administration américaine, mais aussi les partenaires régionaux, à se réengager sur la base de ces principes, avec le soutien actif de l'ensemble de la communauté internationale. Une approche nouvelle est nécessaire avec le soutien actif des États-Unis, des Européens et des Arabes. La France ne ménagera pas son soutien à ces efforts, y compris au sein de ce Conseil et de l'Union européenne.

Toutefois, aucun processus ne se matérialisera sans la volonté des parties de reprendre des négociations substantielles immédiatement et sans condition. Cela implique également du côté des Palestiniens qu'ils fassent un usage constructif du statut résultant

de la résolution 67/19 adoptée le 29 novembre par l'Assemblée générale, et du côté israélien que le prochain gouvernement manifeste concrètement sa volonté de paix afin de rétablir la confiance entamée notamment par les mesures unilatérales.

Pour parvenir à un règlement final, une réconciliation inter-palestinienne sous l'égide du Président Abbas conforme aux principes de l'Organisation de libération de la Palestine est une nécessité. Nous saluons les efforts égyptiens en ce sens : il importe de soutenir les partenaires de la paix et de ne pas offrir de tribune aux radicaux du Hamas dont nous condamnons les déclarations à l'encontre d'Israël, comme nous avons toujours fait, en français et en hébreux, sur le site de notre ambassade à Tel-Aviv.

Nous nous félicitons que le cessez-le-feu tienne à Gaza, mais il doit être consolidé, ce qui passe par la lutte contre le trafic d'armes et la levée du blocus de Gaza, pour offrir d'autres horizons politiques aux Gazaouis et garantir la sécurité d'Israël à long terme. La France et ses partenaires européens sont prêts à y contribuer, notamment au travers de la réactivation et du renforcement de la Mission d'assistance frontalière de l'Union européenne à Rafah.

Mon deuxième sujet est la Syrie : 2013 doit aussi marquer la libération du peuple syrien. La situation est tragique. M<sup>me</sup> Valérie Amos et M<sup>me</sup> Navi Pillay nous décrivaient encore vendredi le calvaire de la population syrienne : 60 000 morts au moins, 600 000 réfugiés, 4 millions de personnes, le plus souvent des femmes et des enfants, dans le dénuement le plus total. Malgré les condamnations répétées de la communauté internationale, le régime de Damas continue de violer le droit international en usant de bombes à sous-munitions, de bombes incendiaires et, désormais, de missiles balistiques contre sa propre population. Nous rappelons que tout emploi d'armes chimiques par le régime de Bachar El-Assad serait inacceptable et entraînerait une réaction de la communauté internationale.

Dans ce contexte, l'incapacité du Conseil à agir est scandaleuse. C'est pourquoi, avec 58 autres États, nous avons appelé le Conseil à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie. Nous ne devons pas laisser le silence recouvrir de son voile les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui sont aujourd'hui perpétrés en Syrie. Nous n'aurons cesse de demander que les responsables syriens, leurs agents et leurs complices rendent des comptes devant le peuple syrien et la communauté internationale après

la libération de la Syrie. C'est une condition de la réconciliation dans ce pays.

Au plan humanitaire, l'urgence va à une réponse qui couvre l'ensemble des populations syriennes touchées, y compris dans les zones libérées. Nous soutenons les efforts de la Coordinatrice humanitaire, M<sup>me</sup> Amos, ainsi que ceux des agences spécialisées, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour élargir l'accès aux populations dans le besoin. Il est indispensable que les autorités syriennes autorisent tout le spectre des acteurs humanitaires à opérer sur le territoire, qu'il soit sous leur contrôle ou non. Face à ces besoins immenses, à l'intérieur de la Syrie comme dans les pays de la région où plus de 600 000 Syriens ont trouvé refuge, les donateurs doivent se remobiliser, et nous saluons à cet égard l'organisation de la conférence de Koweït par le Secrétaire général des Nations Unies.

La France continuera également à travailler en coordination avec la Coalition nationale syrienne et son unité de coordination des aides pour venir en assistance aux populations vulnérables qui n'ont pas accès aux canaux d'assistance traditionnels. Nous encourageons les contacts pris par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avec la Coalition pour garantir l'accès aux zones libérées par l'opposition.

Mais au-delà de la crise humanitaire et de droits de l'homme, les ressorts de la crise syrienne restent politiques. Nous devons donc œuvrer à l'avènement d'une transition conforme aux aspirations du peuple syrien. Nous appuyons les efforts du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, pour dégager une solution et nous saluons sa détermination. Hélas, dans son discours du 6 janvier, discours qui aurait pu être prononcé il y a 18 mois à l'identique, le Président Assad a une fois de plus démontré qu'il fermait la porte à une transition politique.

Pour nourrir ces perspectives, la France apporte toute son aide à l'opposition pour qu'elle se structure et se prépare activement à la transition. La création de la Coalition nationale syrienne, reconnue par plus d'une centaine d'États le 12 décembre dernier à Marrakech, a constitué un tournant politique majeur, en montrant à la communauté internationale que la Coalition représentait l'alternative politique crédible que nous appelions de nos vœux, fondée sur des principes d'inclusivité, de démocratie, d'unité nationale et de respect des droits de l'homme. Désormais une majorité des membres des Nations Unies la reconnaissent et la soutiennent. C'est

ce projet représentatif des aspirations du peuple syrien que nous continuerons de soutenir. Nous encourageons tous les membres de cette organisation à faire de même.

D'une transition rapide en Syrie dépendent la sécurité et la stabilité régionales. Les déplacements de populations et les tensions socioéconomiques qui résultent de la crise syrienne pour les pays voisins, la radicalisation de la violence, comme les tentations d'exportations de la crise par le régime, constituent autant de facteurs de déstabilisation. Nous rappelons une fois de plus le régime syrien à ses obligations en matière de respect de l'intégrité territoriale des États voisins, et en premier lieu celles du Liban et de la Turquie. De même, sur le Golan, les violations de la zone de limitation doivent cesser.

Face à ces risques de déstabilisation, la France apporte son soutien aux pays qui accueillent généreusement les réfugiés. Nous rappelons également notre solidarité avec la Turquie et l'attachement du Conseil à la fin de l'impunité au Liban, le respect de son intégrité et de sa souveraineté. La France continuera d'apporter son soutien aux efforts des autorités libanaises pour préserver l'unité et la stabilité du pays, et encourage tous les acteurs politiques libanais à prendre une part constructive aux consultations menées par le Président Sleiman à cet effet.

Pour conclure, la communauté internationale doit se remobiliser pour trouver sans délai les moyens de résoudre ces deux crises. Si 2013 ne voit pas la réalisation de la solution des deux États, la Cisjordanie et Gaza seront rattrapées par les troubles régionaux et la radicalisation, et les efforts menés depuis Oslo réduits à néant. Si 2013 ne voit pas la transition en Syrie, c'est de la déstabilisation de la région tout entière, dont nous porterons la responsabilité.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous tenons d'abord à remercier M. Robert Serry pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions également M. Riad Malki et le représentant d'Israël pour leurs présentations.

D'aucuns s'interrogent sur la fréquence avec laquelle nous traitons de cette question au Conseil de sécurité. Si cette fréquence était fonction des succès obtenus, nos séances ne seraient peut-être pas justifiées, étant donné que les quelques progrès réalisés ont été généralement modestes et rarement linéaires. Mais si cette fréquence est liée à l'ampleur et à l'intensité des

changements, nos séances sont, dans ce cas, pleinement justifiées. Une région qui, pendant 40 années à privilégié la continuité par rapport au changement, a été saisie d'une frénésie d'événements depuis 2011 qui signalent un changement, et même un changement en profondeur. Comme dans toute transition, les conséquences et les résultats de ce changement sont imprévisibles, mais il faut, pour le moins, suivre la situation avec grande attention.

Aujourd'hui, je n'aborderai pas la situation générale, mais axerai mon propos sur deux aspects en particulier : la situation en Syrie et le processus de paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne la situation en Syrie, les travaux du Conseil pendant l'essentiel de l'année écoulée ont porté sur la recherche d'une solution politique au conflit auquel est en proie ce pays. Malgré les efforts de Kofi Annan, tout d'abord, puis de Lakhdar Brahimi, pendant tous ces mois, nous avons assisté à un recours accru à la violence tant du côté du Gouvernement que de la part de l'opposition armée, ce qui a entraîné la mort de milliers de civils innocents et causé la souffrance de millions d'autres ainsi qu'une crise humanitaire de grande envergure.

Le Guatemala demeure résolument convaincu que la seule issue au conflit en Syrie est que les deux parties s'engagent à déposer les armes et à négocier un règlement politique. Selon nous, la logique de guerre qui semble prévaloir de part et d'autre, du côté du Gouvernement comme de l'opposition armée, fait qu'il n'y a pas de solution facile. Mais il est clair que plus la lutte armée se prolonge, plus elle alimente la haine entre les différentes confessions qui composent la population, à quoi s'ajoute le risque de contagion aux pays voisins. Dans ce contexte, l'intervention de la communauté internationale s'avère indispensable.

Tout accord sur une transition en Syrie doit être le produit d'un processus ouvert et mené par les Syriens où les droits de chacun sont respectés. Nous estimons donc que le gouvernement de transition, quel qu'il soit, devra bénéficier du soutien de tout le peuple syrien et être le fruit d'un processus électoral démocratique. Sur ce point, toutefois, il faut que tous les responsables des crimes commis en Syrie, quels qu'ils soient, sachent qu'ils seront punis pour leurs actes. On ne saurait permettre que des atrocités de l'ampleur de celles commises en Syrie restent impunies.

J'en viens maintenant au processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. En 2013, 20 années se seront écoulées depuis la signature des Accords d'Oslo. Il est fort triste de constater que nous ne sommes pas plus proches aujourd'hui de la solution des deux États souverains, vivant côte à côte, en paix et en sécurité, au sein de frontières sûres qu'en 1993. Néanmoins, la colère accumulée au fil de ces 20 années du fait de l'absence de progrès et la lassitude que suscite la tendance qu'a chaque partie à rejeter sur l'autre la faute de cette absence de progrès font qu'il est plus urgent que jamais de donner enfin une chance à cette vision.

En ce qui nous concerne du moins, nous n'avons pas abandonné tout espoir. Lorsqu'on examine les options possibles pour régler ce que dans notre jargon nous appelons la question palestinienne, celle des deux États, Israël et la Palestine, vivant en paix et en harmonie au sein de frontières sûres ne doit pas être considérée comme un rêve inatteignable mais plutôt comme la solution la meilleure et la plus viable dont nous disposons. Pour y parvenir, il faut bien sûr que les parties directement concernées fassent montre de la volonté et de l'engagement politiques nécessaires pour négocier la teneur et la portée d'un accord final. La négociation directe entre les parties est de toute évidence le seul moyen de parvenir à des accords durables.

D'ici là, la communauté internationale doit exhorter les deux parties à s'abstenir de toute action, mesure ou provocation qui pourrait compromettre les chances d'un retour à la table de négociation. Bien évidemment, cela signifie notamment empêcher les tirs de roquettes sur Israël depuis la bande de Gaza, mais aussi geler l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire occupé, ces colonies étant illégales au regard du droit international. À cet égard, il est alarmant que le Gouvernement israélien continue d'encourager la construction de nouvelles implantations dans les territoires palestiniens occupés, notamment dans des zones aussi sensibles que la zone dite « E-1 ». La décision du Gouvernement israélien de ne pas reverser à l'Autorité palestinienne les recettes fiscales qui servent à payer les salaires des fonctionnaires tombe dans la même catégorie.

En d'autres termes, toutes les mesures qui jour après jour sapent les chances d'une solution durable sont injustifiées et anéantissent tout espoir de voir un jour ces peuples vivre dans la paix et la sécurité. Il est injustifiable que les décisions d'un gouvernement ou

d'un groupe armé perpétuent la haine et l'antagonisme entre deux peuples qui ont désespérément besoin de vivre ensemble.

Pour toutes ces raisons, nous continuons de penser que la communauté internationale, par l'entremise de l'ONU, a l'obligation de condamner toutes les violations commises, quelles qu'elles soient, y compris celles qui touchent à la sécurité, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin. Comment espérer que les parties agissent de manière responsable alors qu'on évite sciemment de condamner leurs actions?

Enfin, ma délégation est convaincue que ce n'est qu'en respectant les droits de l'autre et en faisant preuve d'un attachement véritable à une solution pacifique, que ces deux peuples pourront vivre côte à côte au sein de frontières fortes et sûres.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Coordonnateur spécial, Robert Serry, de son exposé, de même que le Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Malki, et le Représentant permanent d'Israël de leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

Les événements survenus au cours des deux derniers mois de l'année 2012 soulignent le sentiment d'urgence avec lequel nous devons tous aborder le processus de paix au Moyen-Orient. Les négociations sur la solution des deux États sont le seul moyen de garantir aux Israéliens la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre, et aux Palestiniens l'État qu'ils méritent. L'année 2013 est une année décisive. Les chances de concrétiser la solution des deux États s'évanouissent rapidement. Sans un effort concerté et urgent en faveur d'une reprise des négociations en 2013, nous pourrions nous retrouver dans une situation où il n'y aura tout simplement plus de solution des deux États à négocier. Il existe un risque bien réel que les faits sur le terrain, en particulier les activités d'implantation israéliennes, se soldent par l'impossibilité de créer un État palestinien viable. Sans cela, il n'y aura pas de sécurité pour Israël. Par ailleurs, le règlement du conflit israélo-palestinien demeure essentiel pour la stabilité à long terme de la région du Moyen-Orient.

Bien entendu, les parties ont un rôle essentiel à jouer pour une reprise crédible des négociations. Nous demandons au Président Abbas et au prochain Premier Ministre israélien de donner l'impulsion audacieuse et décisive nécessaire pour faire avancer le processus. Toutefois, l'histoire et la dimension politique du conflit

israélo-palestinien démontrent qu'il faudra aussi une impulsion extérieure ferme pour réactiver la reprise des négociations. Nous attendons en particulier des États-Unis qu'ils donnent cette impulsion et fassent progresser le processus de paix.

Le Royaume-Uni, avec ses partenaires européens, est prêt à apporter un appui politique concret. En 2013, la communauté internationale doit déployer plus d'efforts, bien plus qu'elle en a déployés depuis la conclusion des accords de paix d'Oslo il y a 20 ans.

Les pays de la région ont un rôle crucial à jouer en mettant en relief les avantages qui découleront du règlement du conflit, notamment le renforcement de la sécurité à long terme dans la région du Moyen-Orient. Nous encourageons les pays de la région à réfléchir aux moyens par lesquels ils peuvent apporter une contribution constructive afin d'aider à créer un environnement propice à la reprise des négociations.

Pour réaliser de véritables progrès en 2013, les deux parties doivent éviter toute mesure susceptible de remettre en cause le processus de paix. Pour l'Autorité palestinienne, cela signifie qu'elle doit reprendre les négociations sans conditions préalables et s'abstenir de prendre des mesures qui exacerbent la méfiance. Pour le Gouvernement israélien, cela signifie qu'il doit être prêt à s'engager dans des négociations sérieuses et à mettre fin aux activités de peuplement, qui sont illégales au regard du droit international.

Le 17 décembre, après l'annonce des plans de construction de plus de 4 000 nouveaux logements, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Portugal ont fait une déclaration dans laquelle ils ont exprimé leur ferme opposition aux plans d'Israël d'étendre les colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et en particulier les plans visant à construire des logements dans la zone E-1. Depuis lors, nous avons constaté que les activités de peuplement se sont encore intensifiées, notamment suite à la décision du 7 janvier approuvant la délimitation territoriale, qui donne effectivement à l'avant-poste illégal de Nofei Nehemia, situé dans le nord de la Cisjordanie, le statut de colonie de peuplement conformément à la loi israélienne.

Des appels d'offre ont été lancés pour la construction de 198 logements destinés aux colons dans la région d'Hébron. Si ces logements sont construits, ils compromettront davantage la continuité territoriale d'un futur État palestinien. Le Royaume-Uni condamne de

telles mesures, qui constituent une véritable provocation et vont à l'encontre des Conventions de Genève. Ces mesures portent atteinte à la réputation internationale d'Israël et au processus de paix.

Il importe également au plus haut point que le Gouvernement israélien rétablisse le transfert des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne, conformément à ses obligations au titre du Protocole de Paris. Nous croyons savoir qu'Israël retient 120 millions de dollars par mois, ce qui représente normalement 44 % des dépenses totales de l'Autorité palestinienne.

Nous devrions être tous préoccupés par la situation économique difficile que connaît l'Autorité palestinienne. Il est dans notre intérêt à tous de veiller à ce que l'Autorité palestinienne reçoive l'appui nécessaire. Le Royaume-Uni est l'un des principaux donateurs de l'Autorité palestinienne et continuera à lui apporter son appui dans ses efforts d'édification d'un État. Nous exhortons nos partenaires internationaux à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider l'Autorité palestinienne. Nous saluons la décision prise ce mois-ci par l'Union européenne de décaisser sans attendre une avance de 20 millions d'euros, au titre de son appui budgétaire à l'Autorité palestinienne.

Le Royaume-Uni salue les efforts de ceux qui ont participé aux négociations sur l'accord de cessez-le-feu dans la bande de Gaza et demeure disposé à aider les parties à le mettre en œuvre. Maintenant, il importe de travailler à assouplir les restrictions imposées à la bande de Gaza, à mettre fin à la contrebande d'armes et à assurer la réconciliation palestinienne afin d'accroître les chances de parvenir à une paix durable.

Nous continuons à suivre de près l'évolution de la situation en ce qui concerne la réconciliation palestinienne. La réconciliation de la classe politique palestinienne est indispensable au rétablissement de la paix. Nous avons réaffirmé à maintes reprises que nous étions prêts à dialoguer avec tout gouvernement palestinien qui prouvera, par ses paroles et actions, qu'il est attaché aux principes énoncés par le Président Abbas au Caire en mai 2011.

En Syrie, la violence se poursuit à un rythme terrifiant et le régime en porte la plus grande responsabilité car il continue de recourir aux frappes aériennes, aux missiles balistiques et aux armes lourdes. Même si le régime essaie de faire porter le blâme sur l'opposition, il est désormais établi que les récentes explosions à l'Université d'Alep, qui ont fait plus de

80 morts, sont dues à des missiles tirés par des avions appartenant au régime syrien. Des actes horribles ont été commis à travers la Syrie, et pour cette raison nous appuyons les appels visant à déferer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

L'opposition syrienne est de plus en plus crédible et organisée. Elle s'appuie sur les fortes aspirations du peuple syrien à la liberté, dont il a été privé pendant des décennies. Non seulement l'opposition a résisté à une répression extrêmement brutale, mais elle a également renforcé sa position à mesure que le peuple syrien se dissocie d'un régime discrédité et déshonoré.

Le régime doit comprendre qu'il ne peut pas massacrer le peuple syrien pour l'obliger à se soumettre. Il ne peut pas écraser l'opposition par la force. Le régime doit reconnaître qu'il faut passer par la voie politique. Pour commencer, il doit s'acquitter de ses obligations et cesser les hostilités de manière durable, comme le Conseil l'a demandé à plusieurs reprises. Nous appuyons fermement l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, dans ses efforts visant à atteindre cet objectif.

Nous aimerions assister à une transition politique pacifique appuyée par la communauté internationale et le Conseil. Mais nous devons être réalistes. Aucun mouvement d'opposition qui veut avoir un rôle à jouer dans l'avenir de la Syrie ne voudra coopérer avec Al-Assad. On peut avancer des arguments crédibles sur le plan moral pour exiger le départ d'Al-Assad, mais il faut également tenir compte de la réalité. Toute transition dans laquelle M. Al-Assad aurait une place n'est simplement pas viable. Il faut qu'il y ait une rupture nette avec ce dirigeant qui a déchaîné ce carnage contre son propre peuple.

Nous souhaitons voir le Conseil jouer le rôle pour lequel il a été créé. Son incapacité à le faire jusqu'à présent a entaché sa réputation. Nous sommes prêts à collaborer avec M. Brahimi et à renouveler nos efforts au sein du Conseil pour appuyer collectivement les mesures qui s'imposent en vue d'une transition politique pacifique.

Toutefois, nous devons comprendre clairement que la transition est déjà en cours, que nous l'influencions ou non. Alors que le Conseil reste bloqué, nous continuerons à œuvrer avec nos partenaires en dehors du cadre du Conseil pour aider le peuple syrien à se préparer à la transition qu'il souhaite et qu'il mérite.

En attendant, le peuple syrien continue de payer un lourd tribut sous le régime brutal d'Al-Assad. La conférence des donateurs qui doit se tenir à la fin du mois au Koweït sera une occasion pour la communauté internationale de renforcer son appui aux efforts multilatéraux déployés pour aider ceux qui sont dans le besoin.

Le Royaume-Uni a déjà contribué 110 millions de dollars pour aider le peuple syrien et les peuples de la région. Toutefois, les contributions versées par la communauté internationale jusqu'à ce jour demeurent malheureusement insuffisantes. Nous devons tous être prêts à accroître notre appui financier pour soulager les souffrances du peuple syrien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

**M<sup>me</sup> Lucas** (Luxembourg) : Je tiens à remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour sa présentation très complète, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine et le Représentant permanent d'Israël pour leurs déclarations respectives.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

J'aborderai le processus de paix au Moyen-Orient avant d'évoquer la Syrie.

Le constat est amer. Les évolutions récentes au Moyen-Orient sont porteuses de lourdes incertitudes. L'on constate ainsi l'accroissement incessant des colonies de peuplement, en violation du droit international, le blocage répété du transfert des recettes fiscales palestiniennes, et une prolifération de déclarations provocatrices formulées par des extrémistes de tous bords.

Le Luxembourg est très préoccupé par les décisions que les autorités israéliennes ont prises suite à l'octroi à la Palestine par l'Assemblée générale, le 29 novembre dernier, du statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. À l'instar de ses partenaires de l'Union européenne, le Luxembourg est profondément consterné par les projets israéliens d'extension des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et notamment par les projets dans la zone E-1. Nous nous y opposons fermement. En effet, la mise en œuvre de ces projets compromettrait gravement les perspectives d'un

règlement négocié du conflit en remettant en cause les possibilités de voir un État palestinien d'un seul tenant et viable et Jérusalem en tant que future capitale de deux États.

Sur cette toile de fond, les tensions s'accroissent de façon alarmante en Cisjordanie. Les extrémistes, de part et d'autre, se nourrissent mutuellement par leurs actes et propos inflammatoires. Quel constat tirer de cette situation, si ce n'est que la radicalisation des opinions représente du pain béni pour ceux qui souhaitent empêcher la réanimation d'un processus de paix moribond? Quel constat tirer des propos refusant à Israël le droit à la sécurité et le droit même d'exister, si ce n'est qu'on cherche à empêcher la paix? Comme si, par impossible, au bout de bientôt 65 ans de conflit, l'on pouvait raisonnablement espérer résoudre le conflit en évitant le vrai dialogue.

Comment relancer le processus de paix? Les bases d'une paix juste et durable au Proche-Orient ont maintes fois été énoncées. Nous connaissons tous les termes de l'équation. Le moment est venu de prendre des mesures audacieuses et concrètes pour parvenir à la paix. Les négociations entre les parties doivent enfin reprendre. Seule la négociation permettra en effet de s'attaquer aux racines du conflit israélo-palestinien.

Quel que soit le gouvernement qui sera formé suite aux élections d'hier en Israël, nous espérons qu'Israéliens et Palestiniens agiront au plus vite en s'accordant sur les modalités pour une reprise des pourparlers directs sans délai. Sur la base d'un tel accord, les négociateurs pourront ensuite, dans le contexte d'un cadre crédible, structuré autour de paramètres clairs esquissant la base des négociations, et en s'appuyant sur un calendrier précis, consentir à de nouveaux efforts substantiels en faveur de la paix. Pour réussir, une telle reprise des négociations aura besoin d'un accompagnement international approprié et d'un engagement déterminé de tous les acteurs clefs, y compris les États-Unis.

Au niveau du Conseil et en tant qu'État membre de l'Union européenne, le Luxembourg est disposé à prêter son concours pour apporter aux deux parties tout le soutien nécessaire pour l'identification et l'acceptation d'un compromis qui sera, *in fine*, forcément douloureux mais nécessaire. Les pays de la région ont un rôle crucial à jouer à cet égard.

Nous estimons qu'une partie importante de l'équation devant mener à un règlement pacifique

du conflit israélo-palestinien réside aussi dans la réconciliation entre les Palestiniens sous la direction du Président Abbas. Nous saluons, dans ce contexte, les efforts de médiation déployés par l'Égypte.

Je me permets d'ajouter quelques mots au sujet de la crise financière sans précédent que l'Autorité palestinienne traverse à l'heure actuelle. Le Luxembourg exhorte Israël à débloquer, sans délai et conformément au Protocole de Paris, le transfert des recettes fiscales qu'il perçoit pour le compte de l'Autorité palestinienne. À titre bilatéral, le Luxembourg contribue annuellement à hauteur de 500 000 euros au fonctionnement de l'Autorité palestinienne. Cette contribution vient s'ajouter aux efforts importants consentis par l'Union européenne et auxquels le Luxembourg prend part en tant qu'État membre. L'Union européenne vient d'annoncer, la semaine dernière, le versement de 60 millions d'euros pour aider l'Autorité palestinienne à payer les salaires et les retraites au cours des trois premiers mois de 2013. Nous appelons les autres donateurs, et en particulier les pays de la région, à faire preuve de solidarité. À défaut, la viabilité de l'Autorité palestinienne et le processus de mise en place des infrastructures étatiques seront sérieusement mis en péril.

Il convient aussi de fournir tout l'appui nécessaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour ses activités en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban. Selon les informations transmises par l'UNRWA, les 525 000 réfugiés palestiniens en Syrie constituent aujourd'hui une des minorités les plus affectées par le conflit en Syrie. Quatre-vingt pour cent d'entre eux dépendent de l'UNRWA pour l'accès aux services sociaux de base.

J'en viens à la situation en Syrie. Lors des consultations que le Conseil a tenues le 18 janvier dernier, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Navi Pillay, et la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, M<sup>me</sup> Valérie Amos, ont dépeint la situation dramatique qui prévaut en Syrie, où les droits de l'homme sont foulés aux pieds et où la détresse humanitaire atteint des niveaux insoupçonnés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : après presque deux ans de conflit, plus de 60 000 personnes ont été tuées dans les affrontements. Plus de 4 millions de personnes sont directement affectées par la crise et ont besoin d'aide humanitaire, alors que la continuation des hostilités et les conditions hivernales actuelles aggravent encore la

situation. Plus que jamais, l'accès humanitaire doit donc être assuré. Nous espérons que la visite de M<sup>me</sup> Amos en Syrie permettra de faire des progrès à cet égard, y compris en ce qui concerne l'assistance indispensable à partir des pays voisins.

La communauté internationale doit, de son côté, tout mettre en œuvre pour soulager la détresse des populations affectées par la crise et pour apporter son soutien aux pays voisins de la Syrie – la Turquie, le Liban, la Jordanie et l'Iraq – qui accueillent avec générosité et abnégation les populations syriennes déplacées. L'ampleur de la crise est telle que des moyens financiers conséquents seront nécessaires pour couvrir les besoins identifiés dans les plans d'aide humanitaire établis par les Nations Unies pour la Syrie et pour la région. La conférence des donateurs qui se tiendra le 30 janvier prochain à Koweït doit réussir le pari de la mobilisation. Le Luxembourg a jusqu'à présent effectué des contributions humanitaires de 2 millions d'euros pour venir en aide aux personnes affectées par la crise syrienne et compte annoncer une contribution supplémentaire substantielle le 30 janvier prochain.

L'urgence est cependant autant politique qu'humanitaire. À terme, les défis humanitaires ne pourront se résoudre autrement que par une issue politique négociée à la crise. La Syrie doit pouvoir s'engager dans un processus de transition politique qui réponde aux aspirations de tous les Syriens. Il s'agit là de la seule voie susceptible de ramener la paix en Syrie et de préserver la sécurité de la région. À défaut, la liste des atrocités ne cessera, hélas, de s'allonger encore.

Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts déployés par M. Brahimi pour trouver, au plus vite, une issue politique au conflit. Nous nous devons de lui apporter tout le soutien nécessaire pour lui permettre de progresser sur cette voie. Nous le devons, en effet, au peuple syrien, victime avant tout de l'intransigeance des autorités qui se cramponnent au pouvoir. Le Luxembourg se tient résolument aux côtés du peuple syrien dans son combat courageux pour la liberté, la dignité et la démocratie.

Comme M<sup>me</sup> Pillay l'a souligné la semaine dernière, et comme cela a déjà été relevé par la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, les violations des droits de l'homme se multiplient en Syrie. Un nombre croissant d'exactions commises relèveraient de la qualification de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. Ces crimes ne sauraient rester impunis. Les personnes

à l'origine des atrocités commises en Syrie doivent être tenues responsables de leurs actes, sans distinction aucune. Cette responsabilisation incombe en premier lieu aux autorités nationales.

La justice pénale internationale joue un rôle complémentaire afin d'intervenir face au refus ou à l'incapacité d'agir au niveau national. La Syrie, manifestement, n'a pas répondu aux appels de la communauté internationale. Le Luxembourg est convaincu qu'en l'absence d'un processus de responsabilisation crédible, juste et indépendant, la Cour pénale internationale (CPI) devrait être saisie de cette situation. C'est pourquoi le Luxembourg a apporté son soutien à l'initiative suisse d'envoyer une lettre au Président du Conseil de sécurité demandant que le Conseil saisisse la CPI de la situation qui prévaut en Syrie depuis mars 2011, sans exception et sans distinction des auteurs présumés des crimes (S/2013/19, annexe). Cette demande est soutenue par 58 États issus de toutes les régions du monde. Nous continuerons de nous engager pour que cet appel à rendre des comptes ne reste pas lettre morte.

**M. Nduhungerehe** (Rwanda) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma gratitude pour l'organisation de ce débat. Je remercie également M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé sur la situation globale dans la région. Je salue la présence parmi nous de S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, ainsi que celle de l'Ambassadeur Ron Prosor, d'Israël.

Plus de six décennies après la création de l'Organisation des Nations Unies et la création de l'État d'Israël, les membres du Conseil de sécurité sont de nouveau invités à se livrer à un examen de conscience collectif sur la paix au Moyen-Orient. Le Rwanda se préoccupe bien évidemment du statu quo politique qui prévaut entre Israël et la Palestine, ainsi que de la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire à Gaza et en Cisjordanie.

Le Rwanda, à l'instar de l'Union africaine, réaffirme que seule une solution politique à deux États est viable pour les deux nations. Cette solution implique la création d'un État palestinien, indépendant et souverain, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël. À cet égard, le Rwanda exprime sa forte préoccupation à propos de diverses annonces faites par le Gouvernement israélien à la suite du vote de l'Assemblée générale, le 29 novembre, accordant

à la Palestine un statut d'État observateur auprès de l'ONU, annonces relatives à la construction de plus de 7 000 nouveaux logements en Cisjordanie, y compris 3 000 logements dans la zone E-1 située à Jérusalem-Est.

Cette politique de colonisation est non seulement menée en violation du droit international, particulièrement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais surtout, elle ne peut aboutir qu'à morceler la Cisjordanie et à rendre non viable l'État palestinien que nous appelons tous de nos vœux. En outre, le Rwanda appelle Israël à s'abstenir de toute retenue de recettes fiscales palestiniennes, qui ne peut qu'aggraver une situation humanitaire déjà critique.

Cependant, le Rwanda estime que la sécurité d'Israël et de son peuple sont indispensables à toute solution politique. À cet égard, nous condamnons les tirs de roquettes et les attaques terroristes sur le territoire israélien, ainsi que toute réponse disproportionnée et indiscriminée contre le peuple de Gaza. Nous espérons à cet égard que le cessez-le-feu à Gaza, acquis grâce à l'action du Président égyptien, Mohamed Morsi, sera consolidé. Nous condamnons par la même occasion toute rhétorique de responsables du Hamas niant l'existence même d'Israël et appelant à sa destruction.

Le Rwanda soutient fermement l'Autorité palestinienne, sous la présidence de S. E. M. Mahmoud Abbas, et nous appelons à l'unité et à la réconciliation du peuple palestinien ainsi que de son leadership. Et le Rwanda appuie les efforts de l'Égypte à cet égard. Cette réconciliation est une condition *sine qua non* pour assurer une cohérence politique dans la défense des intérêts palestiniens. Cependant, toute réconciliation palestinienne devra s'accompagner d'une renonciation sans réserve au terrorisme par certains dirigeants du Hamas et d'une reconnaissance sans appel du droit à l'existence d'Israël.

Notre pays réitère que seul un dialogue politique direct entre Israël et l'Autorité palestinienne pourra aboutir à une solution définitive au conflit, et nous espérons qu'après les élections d'hier en Israël, le contact entre les deux parties sera renoué. À ce propos, le Rwanda, bien que fermement attaché au droit des peuples à l'autodétermination, rappelle qu'il ne pourra y avoir de raccourci à la paix. L'histoire, hélas, nous a montré que toute initiative unilatérale ne peut qu'exacerber une situation déjà fragile. En revanche, le Rwanda soutient le Quatuor dans ses efforts de médiation mais déplore l'impasse diplomatique actuelle. Nous lançons donc un appel au Quatuor, ainsi qu'aux pays qui ont une influence

auprès des deux parties en conflit, à redoubler d'efforts afin de mettre sur la table de nouvelles initiatives en faveur de la paix au Moyen-Orient.

Je voudrais dire également un mot sur le conflit en Syrie. Le Rwanda condamne bien évidemment les violences dans ce pays, qui ont fait plus de 60 000 morts en 22 mois, selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Il convient de rappeler qu'en Syrie, la responsabilité de protéger revient principalement au Gouvernement syrien, dont l'armée, comme de nombreux rapports l'indiquent, s'est rendue coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Nous condamnons aussi les crimes commis par les forces de l'opposition, y compris les attentats commis par des groupes terroristes.

À l'instar du conflit israélo-palestinien, nous sommes d'avis que la résolution du conflit syrien requiert un dialogue politique franc et direct. Comme l'a dit le mahatma Gandhi, la force n'est pas dans les moyens physiques mais dans la volonté indomptable. Nous appelons donc toutes les parties syriennes à manifester leur force et leur volonté et à s'engager dans un dialogue politique, le seul capable d'arrêter la souffrance du peuple syrien. À cet égard, le Rwanda rend hommage à M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, pour ses efforts inlassables en faveur de la paix en Syrie. Nous estimons par la même occasion que toute solution politique doit se baser sur le communiqué de Genève (S/2012/523, annexe) et assurer que justice soit rendue au peuple syrien. Cependant, nous réitérons ici notre conviction que les Syriens doivent être maîtres de leur destin et que toute ingérence étrangère, qu'elle soit politique, militaire ou judiciaire, ne pourra que compliquer un processus de paix déjà délicat.

En conclusion, il est bien évident que le statu quo au Moyen-Orient aurait des conséquences dévastatrices, non seulement pour la région, mais aussi pour le monde entier. Nous rappelons que la situation actuelle fait le lit du terrorisme islamique depuis bien longtemps, et aussi de la prolifération d'armes de destruction massive dans la région. Nous appelons donc chacun à prendre ses responsabilités.

**M. Quinlan** (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie Robert Serry de son rapport. Nous saluons la présence du Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Malki, et du Représentant permanent d'Israël, l'Ambassadeur Prozor.

Très souvent devant ce Conseil, nous déclarons que la situation entre Israël et les Palestiniens se trouve à un tournant, et c'est souvent le cas. Mais nous semblons maintenant avoir atteint un stade décisif. Il est évident que le statu quo est insoutenable. La perspective d'une solution des deux États est en train de disparaître rapidement. Il est temps de faire une nouvelle tentative pour ressusciter le processus de paix, en mettant toutefois l'accent non sur le processus lui-même mais sur l'objectif – la paix.

Les affrontements de novembre 2012 en Israël et à Gaza ont souligné une nouvelle fois les risques que fait peser sur la paix et la sécurité le maintien du statu quo. L'Australie a condamné les attaques à la roquette menées contre Israël depuis Gaza. Nous avons reconnu le droit qu'a Israël de se défendre. Évidemment, nous nous sommes félicités de la conclusion d'un cessez-le-feu et avons salué le rôle directeur joué par l'Égypte, qui a facilité la négociation de cet accord avec l'appui d'autres acteurs.

Il est toutefois crucial, en vue d'une application efficace du cessez-le-feu, d'intensifier les efforts visant à prévenir l'entrée d'armes à Gaza. D'autre part, si nous reconnaissons qu'Israël a déjà pris des mesures à cet égard, il est urgent de continuer à assouplir les restrictions à la circulation des biens en direction et en provenance de Gaza afin que l'économie de Gaza puisse croître. Bien sûr, un cessez-le-feu n'est pas une garantie de paix durable. Le seul moyen d'atteindre cet objectif, comme nous le savons, est qu'Israël et les Palestiniens reprennent les négociations sans conditions préalables en vue de parvenir à une solution des deux États.

La résolution 67/19 de l'Assemblée générale, qui accorde aux Palestiniens le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU, reflète l'appui international à la création d'un futur État palestinien, mais également une vive préoccupation quant à la stagnation de la situation sur le terrain. L'Australie s'est abstenue dans le vote sur la résolution, choix qui reflète à la fois son appui à la création d'un État palestinien et sa préoccupation quant au fait que le seul moyen pour les Palestiniens de parvenir à créer un État est de passer par des négociations directes. L'Australie a prié Israël et les Palestiniens de ne pas exploiter ce vote et de ne pas avoir de réaction excessive. Au contraire, les deux parties doivent agir dans l'intérêt de la paix, et aucune d'entre elles ne doit ériger des obstacles à la réalisation de cet objectif.

L'Australie est donc vivement préoccupée par le fait qu'Israël ait décidé d'agrandir ses colonies. Les colonies sont illégales au regard du droit international; elles minent les perspectives de paix et menacent directement la viabilité d'un État palestinien d'un seul tenant, et donc une solution des deux États négociée. Les annonces récentes concernant la zone E-1 sont particulièrement préoccupantes et nous ont encore éloignés de la voie de la paix, et nous demeurons vivement préoccupés par les actes de violence commis par des colons. Nous demandons également à l'Autorité palestinienne de faire preuve de retenue et d'éviter toute provocation au sein des instances internationales. Nous exhortons les Palestiniens à régler leurs différends internes, à s'unir en faveur de la paix et à cesser les actes de violence contre Israël.

Dans le même temps, nous avons besoin de renforcer le rôle de l'Autorité palestinienne, ce qui est fondamental pour garantir la stabilité de la région. Nous demandons aux pays qui sont en mesure de le faire de fournir un nouveau soutien financier à l'Autorité. L'Australie a souscrit un engagement de cinq ans. Il est également essentiel que les transferts de recettes fiscales vers l'Autorité reprennent.

Comme nous tous, l'Australie souhaite voir un État d'Israël en sécurité vivre en paix aux côtés d'un État palestinien viable. La garantie d'une sécurité durable pour Israël et la création d'un État palestinien ne sauraient être obtenues par des mesures unilatérales. Cela ne peut se faire que par la négociation d'une solution prévoyant deux États sur la base des frontières de 1967, avec des échanges de territoire convenus. L'Australie appelle Israël et les Palestiniens à reprendre les négociations directes de bonne foi et disposés à faire les compromis requis par les deux parties pour parvenir à un règlement. Nous appelons également les deux parties à s'abstenir d'engager de nouvelles actions qui sapent la confiance et nuisent aux perspectives de reprise des négociations.

Le conflit syrien, qui ne fait que s'aggraver, entrera bientôt dans sa troisième année. L'évaluation de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme selon laquelle le nombre de morts s'élèverait au moins à 60 000 devrait nous choquer. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Australie s'efforcera d'encourager une réponse forte et unifiée dans le but de susciter un processus de transition politique. Nous appuyons l'action du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, notamment son appel à un solide soutien

de la part du Conseil pour améliorer les perspectives de transition. Le Conseil doit considérer d'un œil neuf quelle est la manière la plus propre pour lui de soutenir les efforts de M. Brahimi. La poursuite de l'inaction ne fera que condamner les Syriens à de nouvelles effusions de sang et la région à une plus grande instabilité.

Le Président Al-Assad a eu de nombreuses occasions de mettre fin à la brutalité contre son propre peuple. Nous n'avons rien vu qui donnerait à penser qu'il est disposé à s'engager dans de véritables négociations. Le discours qu'il a prononcé le 6 janvier n'était pas un pas en avant sur le chemin de la paix, mais a mené tout droit à une impasse. Il doit maintenant démissionner.

L'Australie s'est jointe à plus de 100 pays lors de la réunion des Amis de la Syrie tenue en décembre à Marrakech pour reconnaître la Coalition nationale des forces syriennes de l'opposition et de la révolution comme représentante légitime du peuple syrien. Nous œuvrons aux côtés de nos partenaires pour faire en sorte que la Coalition nationale représente de manière responsable le peuple syrien. Il est impératif qu'elle se conforme aux normes du droit international humanitaire.

Comme nous ne le savons tous que trop bien, la dimension humanitaire du conflit continue de se dégrader, ce qui accroît la nécessité d'un appui international, y compris par le biais des appels des Nations Unies en cours. La réunion qui se tiendra au Koweït à la fin du mois sera l'occasion idéale de galvaniser un appui supplémentaire. Comme beaucoup d'autres pays, l'Australie est particulièrement soucieuse de garantir le respect du droit international humanitaire et d'assurer un accès sûr et sans entraves au personnel humanitaire. Nous avons lancé une initiative humanitaire destinée à protéger les installations sanitaires et le personnel médical en Syrie, ce qui constitue une priorité majeure pour nous. Nous continuerons de nous employer avec d'autres pays à obtenir un engagement de toutes les parties au conflit à ne pas prendre pour cible le personnel médical, à ne pas bloquer l'accès aux médecins et aux hôpitaux, et à ne pas attaquer les installations médicales.

Enfin, alors que nous approchons de la troisième année du conflit syrien, nos efforts collectifs doivent évidemment viser à mettre fin immédiatement à la violence, à trouver une solution politique qui réponde aux aspirations légitimes de tous les citoyens syriens, à garantir que les auteurs des crimes commis en rendront compte et à planifier une aide à la stabilisation d'après conflit pour contribuer à la reconstruction de la Syrie. Le Conseil doit jouer un rôle décisif dans tout cela.

**M. Loulichki** (Maroc) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je souhaite la bienvenue au Conseil à M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, et je remercie M. Robert Serry de son exposé complet sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient, y compris en Palestine.

Personne ne nie que la question palestinienne se trouve en ce moment dans une phase très critique et historique. Nous avons vu passer de nombreuses années d'impasse et de déconvenues dans le processus de paix au Moyen-Orient en raison des obstacles dressés par les autorités d'occupation israéliennes et de leur absence totale de volonté politique aux fins de permettre aux Palestiniens de créer leur propre État indépendant et souverain.

La situation s'est encore détériorée avec l'intensification des activités de colonisation par Israël, en particulier avec son intention annoncée de construire des milliers de logements dans la zone E-1, au nord et au sud de Jérusalem-Est et en Cisjordanie, de telle manière que cela entraînerait la division géographique en deux parties de l'ensemble de la Cisjordanie, éliminant ainsi toute possibilité de parvenir à la paix. Le Maroc condamne fermement ce plan de colonisation israélienne et demande à la communauté internationale, représentée au Conseil, d'intervenir pour mettre un terme à ces politiques qui, si les choses demeurent inchangées en 2013, auront pour effet de rendre impossible toute solution politique, notamment la solution des deux États.

Alors qu'Israël persiste dans ses activités de colonisation des territoires palestiniens, il empêche les Palestiniens de bâtir sur leurs propres terres. Il détruit les maisons des Palestiniens, les déplace et confisque leurs terres, comme nous l'avons vu récemment à Bab Al-Shams et Bab Al-Karama. Jérusalem-Est est la principale zone visée par le nouveau plan de colonisation en raison de la signification religieuse qu'elle revêt pour les trois religions. Cette politique est conçue pour modifier la composition démographique et géographique de la région, ainsi que ses caractéristiques culturelles et religieuses, afin de l'isoler de son environnement naturel palestinien.

Sa Majesté le Roi du Maroc, a appelé le Conseil de sécurité, et en particulier ses membres influents, à assumer leurs responsabilités, à adopter une position de principe s'opposant à la profanation de sites religieux musulmans et chrétiens, et à protéger ces lieux ainsi que les populations. Il faut obliger Israël à honorer les

résolutions internationales au lieu de continuer à les violer.

Les Palestiniens ont prouvé en paroles et en actes leur attachement au processus de paix et aux négociations pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. Nous pensons que la réconciliation palestinienne renforcera la position de négociation de la partie palestinienne. Les pays arabes ont réaffirmé qu'une paix juste et globale était un choix stratégique inéluctable. Toutefois, l'expérience montre que la flexibilité et l'engagement manifestés par la partie palestinienne n'existent pas, par contre, du côté israélien. Au contraire, Israël persiste dans ses activités de colonisation, son blocus contre Gaza et sa politique d'occupation, sapant ainsi la solution finale d'ensemble, qui bénéficie du soutien international.

La communauté internationale doit intervenir immédiatement et fermement, et réaffirmer la nécessité d'œuvrer en faveur de la solution des deux États dans le cadre de paramètres politiques clairs et d'une échéance précise en menant des négociations entre les deux parties pour parvenir à un règlement, permettant ainsi au peuple palestinien de créer son propre État viable et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

La situation économique dans les territoires palestiniens occupés, comme M. Robert Serry l'a indiqué, ne cesse de se détériorer en raison de l'occupation israélienne et de l'aggravation du déficit du budget de l'Autorité palestinienne due à la rétention par Israël des droits et taxes qu'il collecte à la place de l'Autorité palestinienne, en représailles à la résolution 67/19 de l'Assemblée générale qui rehausse le statut de la représentation palestinienne au sein de l'Organisation des Nations Unies. Cette crise a le potentiel de menacer les réalisations de l'Autorité palestinienne propres à jeter les fondements de l'État palestinien. La bande de Gaza continue aussi de subir les effets pénibles d'un blocus injuste qui viole de façon flagrante le droit international et le droit international humanitaire, et attente à la dignité humaine de plus de 1,5 million de Palestiniens. Nous condamnons de nouveau ce blocus et appelons la communauté internationale à agir pour mettre fin à cette punition collective.

La détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, le joug étouffant sous lequel Israël tient leur population et l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix aggravent encore davantage

la situation au Moyen-Orient et sont annonciateurs de dangers que nul ne peut imaginer pour tous les peuples de la région sans exception. Devant cette situation, le Conseil et le Quatuor doivent agir avec efficacité et rapidité pour relancer et dynamiser les négociations en vue d'instaurer une paix juste et globale dans la région.

Si on centre davantage l'attention sur la question palestinienne qui se trouve au cœur du conflit israélo-arabe, c'est parce que nous sommes vivement inquiets devant l'incapacité de régler ce conflit; ceci ne signifie pas qu'on ne soit pas préoccupé par la grave situation en Syrie ou par l'occupation continue par Israël de territoires arabes au Golan syrien et dans le Sud-Liban. Nous suivons avec la plus grande inquiétude l'évolution de la situation en Syrie et ses conséquences humanitaires qui s'aggravent jour après jour. Je voudrais ici saluer l'initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon de convoquer la conférence des donateurs et la décision du Koweït, pays frère, d'abriter cette réunion à la fin du mois.

Nous attendons avec impatience l'exposé que doit faire M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, à la fin du mois. Nous espérons que ce Conseil pourra parler d'une même voix aux fins de créer les conditions propices à une action internationale qui mettra fin aux combats et ouvrira la voie à un dialogue global sur la construction d'une société démocratique en Syrie, où les intérêts et la dignité de toutes les composantes du peuple syrien frère seront respectés et où l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ce pays frère seront garanties.

Pour terminer, je ne saurais oublier de rappeler la position du Maroc, qui condamne les visées israéliennes contre la souveraineté du Liban. Nous affirmons de nouveau notre attachement à la stabilité, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité du Liban, notamment à la lumière des défis auxquels est confrontée la région. Nous voudrions saluer la prévoyance, la sagesse et le sens des responsabilités dont font preuve les forces nationales libanaises de tous bords pour prémunir le Liban frère contre les répercussions de la crise qui frappe la région.

**M. Menan (Togo) :** Je voudrais avant tout remercier le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je tiens à remercier également le Ministre palestinien des affaires étrangères et le Représentant permanent de l'État d'Israël de leurs

déclarations. À l'occasion de ce débat, ma délégation abordera la question israélo-palestinienne, et les situations en Syrie et au Liban.

Alors que nous nous réunissons une fois encore pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, ma délégation ne peut qu'exprimer sa grande préoccupation devant des événements qui continuent d'avoir cours dans cette région. Le conflit israélo-palestinien, comme nous le savons tous, continue de retenir l'attention de la communauté internationale et du Conseil de sécurité sans que ne survienne la réalisation d'un progrès tangible.

Les faits nouveaux survenus concernant ce conflit au cours de ces derniers mois sont diversement appréciés par l'une et l'autre partie en cause. Nous avons encore en mémoire la crise du mois de novembre entre le Hamas et Israël qui a fait de nombreuses victimes et provoqué des destructions massives de biens. Le sens des responsabilités dont les deux parties ont fait preuve avec l'aide des pays amis, notamment l'Égypte, a heureusement permis d'aboutir à un accord qui a mis fin à cette crise, ce dont mon pays voudrait, une fois encore, se féliciter.

Afin de pérenniser ce climat de paix, il importe que l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne se résolvent à poser des actes qui contribuent à renforcer la confiance mutuelle. Si l'octroi à la Palestine du statut d'observateur auprès de l'ONU a suscité de l'espoir auprès de l'Autorité palestinienne en ce qu'il devrait inciter au règlement rapide du conflit israélo-palestinien, des inquiétudes demeurent sur le terrain, tant la définition des territoires qui constitueront cet État divise les Israéliens et les Palestiniens. On note depuis lors une volonté de relancer la construction de logements à Jérusalem-Est et dans la Cisjordanie, ce qui, de l'avis de ma délégation, risque de compliquer la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité dans des frontières internationalement reconnues.

De même, le Hamas, qui campe sur sa position de ne pas reconnaître l'État d'Israël, devrait à notre avis mettre de côté ses revendications maximalistes et œuvrer à l'unité avec le Fatah qui, du reste, a déclaré sa disponibilité à reprendre les négociations avec l'État d'Israël.

Face à cette situation, mon pays voudrait redire que la solution au conflit israélo-palestinien passe par

les négociations directes entre les deux parties. Ces négociations, qui avaient commencé mais qui ont été interrompues depuis un temps, doivent pouvoir reprendre sous les auspices du Quatuor, avec en toile de fond la question de l'établissement de l'État de Palestine et de la garantie à l'État d'Israël de sa sécurité. La communauté internationale devra aider les deux parties à reprendre le processus de négociations sans conditions préalables. Elle peut y parvenir en incitant à la réactivation du Plan de paix arabe, des principes de Madrid et de la feuille de route avec le soutien, bien entendu, des Membres de l'Organisation des Nations Unies ayant une quelconque influence sur les deux parties.

En Syrie, la situation devient de plus en plus dramatique, la violence a gagné toutes les parties du pays, aggravant la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées, pendant que les populations civiles voient leurs droits massivement violés par les combattants de tous bords. Le fait que le chiffre de 60 000 morts – et d'autres l'ont dit avant nous – est dépassé, que les destructions des infrastructures publiques et privées se sont accentuées alors que la diplomatie n'arrive pas toujours pas à trouver les voies de sortie de crise, ne fait qu'ajouter à notre frustration face au chaos dans lequel s'enfonce la Syrie du fait de ses propres populations. Face à un tel constat, il n'est pas exagéré de dire que la mission du Représentant spécial conjoint pour la Syrie, M. Brahimi, semble elle aussi connaître le même sort que celle de son prédécesseur.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale, dans son ensemble sont, à ce jour, impuissants à arrêter le drame qui se joue en Syrie et qui constitue un véritable défi à l'humanité. Nous estimons cependant que des chances de règlement de ce conflit existent encore et passent nécessairement par l'union et la solidarité des membres du Conseil, en particulier les membres permanents, face à la détresse du peuple syrien. Nous saluons à cet égard, les initiatives récemment prises par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, en collaboration avec le Représentant spécial conjoint, pour parvenir à une solution acceptable. Tout compte fait, le Togo réaffirme son soutien indéfectible au Représentant spécial conjoint et l'exhorte à poursuivre ses efforts avec le soutien du Conseil de sécurité, soutien qu'il a toujours demandé.

Quant au Conseil de sécurité, il devrait, ensemble avec la Ligue des États arabes, redéfinir des stratégies qui puissent aider au règlement de la crise par la négociation, car, de toute évidence, une victoire militaire

d'une des parties au conflit ne saurait être de nature à amener une paix et une stabilité durables en Syrie. Pour notre part, un dialogue national sera toujours nécessaire pour créer une nouvelle Syrie pacifique et réconciliée avec elle-même.

S'agissant du Liban, mon pays reste préoccupé par l'insécurité qui règne actuellement à sa frontière avec la Syrie, ainsi que par les répercussions de la guerre syrienne dans ce pays. C'est pourquoi nous condamnons l'assassinat d'hommes politiques, de militaires ainsi que de civils innocents, victimes d'attaques terroristes. Ce climat d'insécurité et d'impunité risque de remettre en cause la stabilité de ce pays. Le Togo félicite les autorités libanaises pour les efforts qu'elles déploient afin de sécuriser les populations et invite instamment la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à continuer de les accompagner dans leurs efforts.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, pour son exposé. Je souhaite également la bienvenue à M. Malki, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, à la présente séance.

J'ai écouté avec attention les déclarations du Ministre des affaires étrangères, M. Malki, et du Représentant permanent d'Israël.

La question de Palestine a toujours été au cœur de la question du Moyen-Orient. Seuls le dialogue et la négociation permettront de parvenir à un règlement définitif du conflit palestinien-israélien. Mais les pourparlers israélo-palestiniens sont dans l'impasse depuis 2010. La Chine est extrêmement préoccupée par la situation. L'impasse continue des pourparlers israélo-palestiniens ne sert les intérêts d'aucune des deux parties et ne mènera pas à une paix durable au Moyen-Orient. Elle contrevient également à l'aspiration commune de la communauté internationale. Le statu quo est intenable.

Le processus de paix au Moyen-Orient doit reprendre le plus rapidement possible afin que se réalise la solution des deux États. La Chine salue toute initiative axée sur la reprise des pourparlers israélo-palestiniens. Nous espérons que les deux camps se dirigeront en même temps vers l'adoption de mesures pratiques propres à favoriser un climat propice à la reprise des pourparlers et à la réalisation rapide de progrès.

La Chine a toujours été opposée aux activités de peuplement d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est et la Cisjordanie. Nous sommes également très préoccupés par la suspension par Israël du transfert des recettes fiscales à la Palestine. Néanmoins, le problème des activités de peuplement reste le principal obstacle à la reprise des pourparlers de paix. Israël, qui est la partie au conflit la plus puissante, devrait prendre l'initiative de mettre fin à ces activités dans les territoires palestiniens occupés, relâcher les détenus et améliorer la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, y compris dans la bande de Gaza, afin d'éliminer les obstacles et de créer les conditions favorables à la reprise des pourparlers de paix.

La communauté internationale doit fonder ses actions sur l'objectif ultime qui est d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, de traiter de manière plus urgente de la question d'Israël et de Palestine et de promouvoir les pourparlers de paix avec plus d'énergie. La Chine exhorte également toutes les parties concernées à faire montre de la volonté politique nécessaire dans ce contexte. La Chine appuie les efforts de la Ligue des États arabes, ainsi qu'un rôle accru du Conseil de sécurité dans le règlement du conflit israélo-palestinien.

La Chine continue de penser que toutes les parties concernées doivent régler leurs différends au travers d'un dialogue politique basé sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe « terre contre paix », l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, afin qu'un jour les États d'Israël et de Palestine puissent coexister dans la paix.

La Chine est favorable à l'établissement d'un État de Palestine souverain et indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967. La création d'un État indépendant est le droit légitime du peuple palestinien et constitue le fondement et les principes de la coexistence pacifique de la Palestine et d'Israël en tant que deux États. L'octroi du statut d'État observateur à la Palestine par l'Assemblée générale a été un pas de plus vers la création d'un État palestinien indépendant.

La Chine a toujours promu des pourparlers de paix et déployé des efforts pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Mon pays aimerait, de concert avec la communauté internationale, travailler avec les parties concernées et continuer à jouer un rôle constructif dans la réalisation d'une paix globale, juste et durable dans la région du Moyen-Orient.

La Chine est extrêmement préoccupée par les tensions qui continuent de régner en Syrie. Un règlement politique est la seule solution possible à la question syrienne. C'est là l'avis de l'ensemble de la communauté internationale. Il faut de toute urgence intensifier la médiation politique et engager instamment toutes les parties syriennes à mettre fin aux hostilités et à la violence en vue de lancer au plus vite un processus politique sous l'égide des Syriens eux-mêmes. La Chine salue tous les efforts visant à promouvoir une solution politique.

La Chine appuie les efforts de médiation justes et équitables du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi. Nous espérons sincèrement que toutes les parties concernées s'attacheront à parvenir à une solution juste, pacifique et appropriée à la question de la Syrie, sur la base du communiqué final de la réunion de Genève du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

**M. Kim Sook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Serry, pour son exposé très complet. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères, M. Malki, et l'Ambassadeur Prossor pour les paroles aimables qu'ils ont eues à l'égard des cinq nouveaux membres du Conseil de sécurité, dont mon pays.

Les liens entre Israël et la Palestine sont toujours au cœur des questions de sécurité au Moyen-Orient. Toutefois, la situation actuelle entre Israël et la Palestine est bien pire qu'une simple impasse. Ces dernières années, pour diverses raisons, les deux parties ont évité d'appliquer les accords conclus. La violence à laquelle nous avons assisté à Gaza et dans le sud d'Israël en novembre 2012 n'a été qu'une manifestation de cette querelle persistante. Ma délégation engage instamment Israël et la Palestine à reprendre au plus vite des négociations directes. Ils doivent sans attendre s'asseoir ensemble à la table de négociation. À cet égard, ma délégation se félicite que pour la première fois depuis cinq ans, des matériaux de construction aient pu être importés dans la bande de Gaza depuis le point de passage de Kerem Shalom. Voilà qui contribue à améliorer les conditions de vie de la population à Gaza. Cela signifie également que les négociations de cessez-le-feu qui se déroulent en coulisse continuent de progresser, même si ce n'est que lentement. Ce processus de négociation auquel participe l'Égypte devrait contribuer à établir la confiance entre Israël et le nouveau Gouvernement

égyptien, ce qui est indispensable pour la sauvegarde du traité de paix entre ces deux pays.

À l'inverse, le regain de tension et la multiplication des affrontements en Cisjordanie sont des signes alarmants. Il est très préoccupant de voir que la coopération entre Israël et les Palestiniens en vue d'assurer la sécurité en Cisjordanie n'a cessé de se détériorer depuis la fin de l'année dernière.

Ma délégation a suivi avec grand intérêt les résultats des élections générales israéliennes hier. Nous espérons vivement que le nouveau Gouvernement israélien fera de l'avancée des pourparlers sur le Moyen-Orient sa priorité et déploiera des efforts sincères et véritables en faveur de la reprise des négociations directes avec la Palestine. Ma délégation a également pris note de la récente visite que le Président Abbas a effectuée au Caire et nous espérons que l'Autorité palestinienne et le Hamas œuvreront de concert à la réconciliation, afin de créer les conditions propices aux pourparlers de paix. Tant que tous les Palestiniens n'adhéreront pas à la vision des deux États vivant côte à côte et en paix, notre objectif commun de voir un État de Palestine florissant exister dans la réalité continuera de nous échapper.

La République de Corée appuie les efforts de médiation du Quatuor. Nous avons été déçus par le peu de progrès réalisés avant et même après le délai fixé par le Quatuor pour parachever un accord. Cependant, le fait que les délais n'aient pas été respectés ne doit pas être interprété comme une mise en accusation du Quatuor, dont le rôle doit continuer de faire partie intégrante du processus. Ma délégation encourage le Quatuor à reprendre ses activités rapidement et nous invitons Israël et la Palestine à coopérer pleinement à ce processus.

À l'instar de la communauté internationale, la République de Corée est vivement préoccupée par les activités de colonisation israéliennes. Depuis l'annonce de la construction de 3 000 logements en Cisjordanie, y compris dans la zone E-1, Israël n'a eu de cesse de réaffirmer son intention de construire de nouvelles colonies à Ramat Shlomo et à Givat Hamatos. Nous craignons fortement que la construction de colonies de peuplement dans la zone qui sépare Jérusalem de Ma'ale Adumin ne remette en cause le processus de négociation de la solution des deux États.

En Syrie, le bain de sang dure maintenant depuis 22 mois. Plus de 60 000 personnes ont été tuées et

on compte désormais plus de 650 000 réfugiés et environ 4 millions de personnes ayant un besoin urgent d'assistance. Les autorités syriennes et les groupes d'opposition doivent cesser les atrocités contre les civils innocents. Ma délégation renouvelle son appel à la coopération de toutes les parties afin de garantir un accès humanitaire sûr, sans entrave et sans délai à toutes les personnes dans le besoin. Ceux qui violent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme devront en répondre devant la justice. Dans ce contexte, la République de Corée est favorable à ce que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie.

Edmund Burke a un jour déclaré que pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien. La poursuite de l'inaction n'aura pas seulement pour effet le gonflement tragique des statistiques, mais portera aussi fondamentalement atteinte à la paix et à la stabilité dans toute la région du Moyen-Orient. Plus la rancœur et le ressentiment grandiront entre les Syriens, plus la vengeance sanguinaire perdurera, même après le départ du Président Al-Assad. Les extrémistes seront les seuls à sortir vainqueurs d'une prolongation du conflit.

Le caractère de plus en plus sectaire du conflit en Syrie entraîne un risque de contagion à d'autres pays. La situation syrienne a notamment de graves retombées sur le Liban au plan intérieur. L'afflux de réfugiés de plus en plus nombreux entraîne déjà une instabilité dans les pays voisins. Nous saluons les efforts de l'Iraq, de la Jordanie, du Liban et de la Turquie pour maintenir leurs frontières ouvertes aux réfugiés syriens, qu'ils accueillent malgré les immenses difficultés que cela pose. À cet égard, nous espérons que la conférence des donateurs qui sera organisée au Koweït la semaine prochaine sera fructueuse.

Ma délégation appuie résolument les efforts de médiation déployés par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, et nous exhortons toutes les parties à coopérer pleinement avec lui.

Enfin, nous déconseillons au régime syrien de recourir à un quelconque moment aux armes chimiques. L'utilisation d'armes de destruction massive signifierait immanquablement la fin du régime syrien. À Marrakech, le mois dernier, la République de Corée a reconnu la Coalition nationale syrienne en tant que représentant légitime du peuple syrien. Nous espérons que la Coalition nationale syrienne

entamera un processus de transition politique ouvert afin de gagner la sympathie et l'adhésion de tous les Syriens. La République de Corée coopérera avec tous les autres membres du Conseil de sécurité pour aplanir les divergences actuelles et permettre ainsi au Conseil de traduire les obligations que lui confère la Charte en actes et de rétablir durablement la paix en Syrie.

**M. Sharifov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais remercier votre délégation d'avoir organisé la présente séance. Nous souhaitons la bienvenue au Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Riad Malki, à la séance d'aujourd'hui, et nous le remercions de sa déclaration. De même, nous remercions le Coordonnateur spécial M. Serry et le Représentant permanent d'Israël de leurs déclarations.

La situation au Moyen-Orient continue d'occuper nos esprits et de mettre en échec nos efforts pour trouver une solution juste et durable aux problèmes de sécurité persistants que connaît la région. Les conflits profondément ancrés et souvent récurrents qui secouent le Moyen-Orient, auxquels s'ajoutent désormais les nouveaux défis liés à la vague de transition et de changement qui a submergé la région, requièrent une assistance et un engagement accrus de la part de la communauté internationale. Au-delà des efforts pour régler les conflits, aider les États de la région à surmonter les difficultés associées aux processus de transformation est désormais une nouvelle tâche cruciale à réaliser dans la région.

Il n'y a pas de recette miracle. La route est longue et tortueuse. Mais il ne faut jamais sous-estimer le pouvoir de la foi, de l'engagement et de la détermination, qui sont les meilleurs alliés pour surmonter les épreuves de l'histoire et mener à bien les missions à accomplir. Toutefois aussi intenses que soient les débats et quels que soient les efforts de médiation requis de la communauté internationale et l'assistance appropriée qu'elle peut fournir, la clef pour régler les problèmes du Moyen-Orient réside dans la volonté politique des dirigeants des États de la région et dans la cohésion des sociétés. Cela ne décharge en rien la communauté internationale, et notamment le Conseil, de sa responsabilité de préserver la paix et la sécurité internationales et de faciliter le règlement des situations de conflit, en se fondant sur des normes acceptées de tous ainsi que sur les principes du droit international.

Le processus de paix au Moyen-Orient reste dans une situation inquiétante, ne montrant aucun signe de

progrès. Au lendemain de l'accord de cessez-le-feu du 21 novembre 2012, on a pu un temps espérer que les parties allaient s'efforcer de consolider la trêve en place et de relancer le processus de paix. Mais il n'en a rien été et nous le regrettons. Il est clair que plus la période de « non-négociation » se prolonge, plus les parties voient diminuer leurs chances de parvenir à une solution. Il va sans dire qu'il est impossible de parvenir à la paix sans un engagement indéfectible des parties. Il est également évident qu'entre autres conditions préalables au succès, il faut veiller à ce que les efforts et les processus soient guidés par les normes énoncées dans la Charte des Nations Unies et par l'objectif de parvenir à un règlement global fondé sur le droit international.

Nous avons déclaré à maintes reprises que l'absence d'accord sur les questions politiques dans des situations de conflit armé ou d'occupation militaire ne pouvait servir d'excuse pour ne pas respecter le droit international et les droits de l'homme. Cela étant, nous tenons à exprimer notre vive préoccupation face à la poursuite des activités de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, en violation du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La construction de milliers de logements à travers tout le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, fait obstacle à un règlement négocié et pacifique du conflit et porte atteinte aux droits et aux libertés des Palestiniens. La mise en œuvre des plans annoncés récemment, qui visent à construire des milliers de maisons dans la zone E-1, anéantirait tout espoir de la relance du processus de paix et, en fin de compte, de l'instauration d'une paix durable dans la région.

Les activités illégales menées dans les territoires occupés ne doivent être reconnues en aucune circonstance. Il est essentiel pour la communauté internationale de condamner fermement et d'une seule voix les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé et de réaffirmer qu'elles doivent cesser immédiatement et sans conditions. Il importe de souligner une fois de plus qu'en s'acquittant de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller au respect du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales en tout temps et sans conditions préalables. Il convient de saluer et d'appuyer les efforts régionaux et internationaux visant à régler ce conflit, en particulier ceux déployés par la Ligue des États arabes. À cet égard, nous nous félicitons

de la tenue, le 9 décembre à Doha, de la réunion du Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe, qui a également appelé à la reprise des négociations entre les parties.

Par ailleurs, il importe de tirer pleinement parti de la diversité ethnique, religieuse et culturelle en encourageant le dialogue et la réconciliation intercommunautaires, tout en rejetant catégoriquement et en combattant toute manifestation d'intolérance ethnique ou religieuse. La situation humanitaire et économique à Gaza exige une attention internationale continue, en particulier pour assurer l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans la région afin d'alléger les souffrances des populations dans le besoin. À cet égard, nous voudrions indiquer que le Gouvernement azerbaïdjanais a récemment versé une contribution financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à titre d'assistance d'urgence pour Gaza.

Pour terminer, nous voudrions réitérer notre ferme conviction qu'il est possible d'instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient grâce à plus de volonté politique et à des efforts rigoureux et concertés de la part des pays concernés, de la région et de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je remercie M. Robert Serry de son exposé détaillé de ce matin. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, S. E. M. Riad Malki, qui est venu à New York uniquement pour assister à la présente séance du Conseil de sécurité.

Au cours du dernier trimestre, deux événements importants se sont produits. Après une spirale de violence en novembre, un accord de cessez-le-feu a été signé entre le Hamas et Israël. D'une manière générale, ce cessez-le feu est respecté. Il faut mettre fin aux violations sporadiques. En outre, le 29 novembre, par un vote, l'Assemblée générale a accordé à la Palestine le statut d'État observateur non-membre (résolution 67/19 de l'Assemblée générale). Cette décision reflète les aspirations les plus chères du peuple palestinien, appuyées par la grande majorité des pays représentés à l'Assemblée générale et de la communauté internationale.

Malheureusement, après cet important événement, Israël a pris deux mesures punitives contre l'État de Palestine : il a annoncé son intention d'implanter de nouvelles colonies de peuplement, y compris dans la zone E-1, et a retenu les recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne. La première mesure porte atteinte à la solution des deux États, tandis que la deuxième affaiblit la Palestine économiquement et financièrement. Ces deux mesures doivent être annulées. Elles ne sont pas dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales, ni d'Israël.

Nous condamnons l'annonce faite par Israël de son intention d'étendre les colonies. En fait, toute la communauté internationale s'oppose à ce projet d'expansion. L'implantation de colonies dans le territoire palestinien occupé va à l'encontre du droit international, en particulier des Conventions de Genève. La colonie de peuplement que les autorités israéliennes prévoient d'implanter dans la zone E-1, en reliant les colonies illégales existantes aux autres colonies situées dans et autour de Jérusalem-Est, diviserait la Cisjordanie en deux enclaves et mettrait fin à la continuité territoriale de l'État palestinien, rendant une solution des deux États irréalisable. Il a été réaffirmé dans la feuille de route du Quatuor que la continuité territoriale de l'État palestinien faisait partie intégrante d'un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient. En conséquence, tous les États Membres de l'ONU, et en particulier les membres du Quatuor, sont les garants d'une solution des deux États.

Les dirigeants du monde entier ont condamné ces plans d'implantation de colonies, mais jusqu'à présent, Israël n'a eu que des réactions négatives. À la fin des consultations sur le Moyen-Orient menées le mois dernier, la grande majorité des membres du Conseil ont exprimé leur position sur les colonies devant la presse, ici même. Le Quatuor, quant à lui, a choisi de garder le silence. L'année 2013 sera cruciale. Si les acteurs concernés n'interviennent pas dès maintenant, une solution des deux États ne sera plus du tout viable. C'est probablement la dernière occasion dont dispose la communauté internationale pour avancer vers un règlement durable du conflit. Remettre à plus tard les efforts visant à une solution des deux États porte atteinte à celle-ci. Ce retard ne signifie pas simplement une suspension des activités, il équivaut à se soustraire à ses responsabilités.

Nous exhortons le Quatuor et le Conseil de sécurité à prendre conscience de l'urgence de la

situation. Si le Quatuor n'agit pas ou n'est pas en mesure d'agir, les pays qui ont des intérêts et de l'influence dans la région doivent agir pour faciliter une reprise du processus de paix, sur la base de l'Initiative de paix arabe, de la feuille de route du Quatuor, des principes de Madrid et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Toutefois, en cas de relance du processus de paix, il faudra adopter des mesures assorties de repères et de délais précis. Il ne saurait y avoir de paix globale et durable au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se retirera pas de tous les territoires occupés, y compris au Liban et dans le Golan syrien. Le Conseil de sécurité doit également veiller à la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009), ainsi qu'à celle des autres résolutions pertinentes. Le blocus illégal de Gaza et la punition collective imposée à sa population doivent cesser.

Depuis six décennies, la paix au Moyen-Orient demeure un rêve. Une solution basée sur deux États n'intéresse pas seulement les Palestiniens. Un État unique signifierait également un déséquilibre démographique pour Israël, ainsi que des conflits, une instabilité et des souffrances continus. La paix resterait une illusion. La meilleure marche à suivre pour régler le conflit israélo-arabe consiste à créer un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale. Deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, voilà l'objectif que nous devons poursuivre avec détermination.

Je voudrais maintenant passer à la Syrie. Tandis que la Syrie, en proie à des violences intestines, s'enfonce davantage dans un conflit de plus en plus sérieux, la crise humanitaire s'aggrave de manière exponentielle. La communauté internationale fait des déclarations et des protestations à l'effet qu'elle doit réagir rapidement pour arrêter les massacres et orienter la nation syrienne – le Gouvernement et l'opposition – vers le dialogue et un processus politique. Toutefois, ces discours politiques ne s'accompagnent pas de progrès vers le dialogue. Les massacres continus et l'impasse politique sont la seule réalité qui existe. Le Conseil de sécurité lui-même reste paralysé.

Le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint Lakhdar Brahimi ont utilisé leur poids politique et leur influence pour convaincre les parties, les pays de la région et les membres du Conseil d'élaborer un cadre commun pour briser le cercle vicieux de la violence en Syrie. L'espoir est la raison d'être de la diplomatie

et nous ne devons donc pas perdre espoir. Nous avons besoin d'une lueur d'espoir, d'une percée ou d'un processus qui fassent sortir la Syrie et la région de ce borbier. Les leviers d'une percée s'imposent comme une évidence.

Premièrement, le Gouvernement syrien et l'opposition doivent cesser de penser qu'ils peuvent gagner cette guerre sanglante par les armes. Deuxièmement, l'engagement est la seule voie viable et c'est la seule option viable offerte aux parties. Elles doivent tenter un rapprochement. Elles doivent essayer de trouver un terrain d'entente. Troisièmement, les puissances régionales et les membres clefs du Conseil doivent convaincre Damas et l'opposition de renoncer à la violence et de prendre place à la table des négociations. Dans ce conflit, le peuple syrien dans son ensemble est perdant, mais il n'y a pas de gagnant. Quatrièmement, la fourniture d'armes doit cesser immédiatement. Notre expérience récente nous a appris que la fourniture d'armes à des groupes prônant et pratiquant différentes formes d'extrémisme peut avoir des effets non recherchés. Ce qui peut sembler être une solution rapide aujourd'hui pourrait devenir un cauchemar demain pour les acteurs nationaux et internationaux, de nombreuses régions plongeant dans une période d'instabilité encore plus étendue. Cinquièmement, il faut améliorer l'accès humanitaire pour apaiser les souffrances du peuple syrien.

Enfin, nous appuyons pleinement les efforts diplomatiques déployés par M. Lakhdar Brahimi. Nous lui souhaitons de réussir. Nous voulons que la diplomatie réussisse.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute la rapidité voulue. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

**M. Salam** (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Robert Serry de son exposé détaillé. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires

étrangères de l'État de Palestine. Nous nous félicitons vivement de la présence de M. Malki ici aujourd'hui, et nous nous réjouissons encore plus de voir la plaque portant le nom de l'État de Palestine, placée ici pour la première fois et de manière définitive, qui exprime la volonté de la communauté internationale de reconnaître l'État de Palestine.

En effet, il s'agit d'un grand pas en avant dans la lutte difficile des Palestiniens pour l'exercice de leurs droits nationaux inaliénables. Cependant, nous ne nous trouvons même pas encore à mi-parcours. La Palestine n'a pu obtenir que le statut d'État non membre observateur au titre de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale. Mais, comme tous autres États épris de paix, elle devrait obtenir le statut de Membre à part entière de l'ONU. C'est pourquoi nous espérons vraiment qu'à bref délai, le Conseil, en s'appuyant sur l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, recommandera à l'Assemblée générale d'admettre la Palestine comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Le point le plus important est que l'État de Palestine est toujours occupé. Nous avons le devoir – c'est le devoir de la communauté internationale – de l'aider à mettre fin à l'occupation et d'acquérir une véritable indépendance. C'est alors, et seulement alors, que nous pourrions avoir une paix véritable et durable dans cette région du monde.

Monsieur le Président, vous-même et vos 14 collègues autour de cette table savez tous qu'il n'y a pas de plus grand obstacle à la réalisation d'un objectif aussi noble que la politique de colonisation qu'Israël mène sans relâche depuis 1967 dans le territoire occupé. À maintes reprises, la question de l'illégalité des activités d'implantation de colonies a été soulignée au Conseil. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en faire à nouveau la démonstration. Pourtant, à tous ceux qui pourraient encore avoir des doutes sur ce point, je rappelle seulement qu'une des premières personnes à avoir reconnu le caractère illégal de ces activités n'est nul autre que M. Theodor Meron qui, enfant, a survécu à l'Holocauste pour devenir l'un des juristes internationaux les plus éminents du monde et qui a récemment été élu Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. M. Meron était conseiller juridique du Ministère israélien des affaires étrangères en septembre 1967. Le Bureau de M. Levy Eshkol, alors Premier Ministre de l'État d'Israël, lui a demandé son opinion sur la légalité des colonies de peuplement civiles en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et sur les hauteurs

du Golan. Dans une note de couverture datée du 18 septembre 1967 jointe au mémorandum juridique qu'il a soumis sur cette question, M. Meron a résumé ainsi ses conclusions : « les implantations de colonies civiles dans les territoires administrés contreviennent aux dispositions explicites de la quatrième Convention de Genève. »

Dans ce mémorandum, le Conseiller juridique du Ministère israélien des affaires étrangères affirme très clairement que l'interdiction, au titre de la Convention de Genève, faite à la Puissance occupante de procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle est « catégorique et non subordonnée aux motifs du transfert ou à ses objectifs. Cette interdiction vise à empêcher l'implantation de colons citoyens de la Puissance occupante dans le territoire occupé ».

Je suppose qu'il est donc inutile d'insister davantage sur l'aspect juridique des colonies de peuplement. J'en viens par conséquent aux répercussions politiques de ces colonies et à la manière dont elles portent atteinte aux chances de reprendre les négociations de paix. À cet égard, il sera plus convaincant de citer Amos Elon, le regretté journaliste, essayiste et auteur israélien qui a été qualifié dans un article nécrologique paru dans le *New York Times* de géant culturel qui, pendant de nombreuses années, fut « l'intellectuel public le plus réputé » d'Israël. Soulignant à quel point les colonies pourraient compromettre la paix, il a écrit, dans un essai paru le 19 décembre 2002 dans la *New York Review of Books* :

« Imaginez l'effet que cela aurait sur le processus de paix en Irlande du Nord si le Gouvernement britannique continuait de transférer des milliers de protestants d'Écosse dans la province d'Ulster et de les installer, aux frais du contribuable, sur des terres confisquées aux catholiques irlandais. »

Pour mesurer plus facilement l'ampleur des activités d'implantation de colonies en cours, je voudrais insister sur le fait que le nombre d'autorisations accordées pour des plans d'implantation de colonies a fait un bon de 300 % en 2012 et qu'en l'espace d'une semaine, en décembre dernier, le Gouvernement israélien a appuyé des plans visant la construction de plus de 11 000 foyers au-delà des frontières de 1967 – soit presque le même nombre de logements destinés à des colons que celui approuvé dans l'ensemble des 10 dernières années, comme l'a clairement montré le

mouvement israélien La paix maintenant (Peace Now). Le texte du rapport alarmant publié par ce groupe il y a une semaine, le 16 janvier, détaillant le bilan du Gouvernement du Premier Ministre, M. Netanyahou, en ce qui concerne les colonies implantées durant toute la durée de son mandat, soit d'avril 2009 à aujourd'hui, peut être consulté en ligne : [www.peacenow.org](http://www.peacenow.org).

Pourtant, les emplacements stratégiques choisis pour les plans de construction approuvés récemment sont tout aussi inquiétants que ce niveau sans précédent d'activités de peuplement. À cet égard, le cas de la zone E-1 est le plus révélateur. D'après l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme B'Tselem, s'ils sont construits, les 3 426 logements dont la construction dans la zone E-1 a été approuvée le 5 décembre 2012

« isoleraient davantage Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie, rompraient la continuité territoriale entre le nord et le sud de la Cisjordanie et créeraient une barrière physique et fonctionnelle entre Jérusalem-Est et la population palestinienne vivant dans les localités adjacentes de Cisjordanie pour lesquelles la ville représente le principal centre urbain et religieux. »

Pour l'organisation non gouvernementale israélienne Terrestrial Jerusalem, E-1

« n'est pas une colonie ordinaire. Si elle est construite, elle changera la donne. E-1 est la colonie "dichotomique". Si vous êtes favorables à E-1, vous ne pouvez pas défendre la solution des deux États; si vous êtes favorables à la solution des deux États, vous devez vous opposer à E-1 ».

Pour ceux qui écartent les critiques concernant la zone E-1 en insistant sur le fait qu'Israël ne poursuit pas la construction de colonies mais qu'il se contente de la planifier, l'organisation non gouvernementale Terrestrial Jerusalem a raison de nous rappeler que « lorsqu'un plan est approuvé, Israël affirme qu'il ne fait "que planifier"; lorsque ce plan est appliqué, "ce n'est

pas nouveau". Dès lors, quiconque entend cette rengaine doit immédiatement comprendre : pour Israël, planifier la construction de colonies revient à les construire, et le plus tôt sera le mieux ».

Les membres du Conseil ne manqueront pas de se rappeler que le 11 janvier, un groupe d'environ 200 jeunes Palestiniens a planté des tentes dans certaines parties de la zone E-1 et annoncé la création d'un village nommé Bab Al-Shams – « La porte du soleil » – en hommage au roman publié par Elias Khoury, écrivain libanais de renommée internationale, en déclarant que « l'heure est venue de changer les règles du jeu, et nous devons établir des faits sur le terrain – sur notre terre ». Avant leur éviction deux jours plus tard par les forces d'occupation, M. Khoury s'est adressé à eux depuis Beyrouth dans les termes suivants :

« En construisant votre merveilleux village, vous avez rendu du sens au sens. Vous êtes devenus les fils de cette terre et vous en êtes devenus les maîtres [...]

Vous êtes les olives de la Palestine qui brillent sous le soleil de la justice, et, alors que vous construisez votre village, la lumière de la liberté brille avec vous de mille feux.

La lumière est source de lumière. »

Pour reprendre les paroles de mon compatriote, je terminerai en soulignant qu'il est également plus que temps que le Conseil donne du sens au sens en honorant les responsabilités que lui a confiées la Charte et en utilisant tous les moyens légaux dont il dispose pour mettre un terme aux activités de colonisation illégales dans le territoire occupé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il y reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 25.*